

Débat public

EOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE

Compte-rendu intégral
Réunion publique
lundi 11 octobre 2021 à La Rochelle

SALLE/ADRESSE : Salle de la Pallice – 42 Boulevard Émile Delmas – La Rochelle

PARTICIPANTS : 130 participants

DÉBUT > FIN : 18 h 00 à 20 h 00 (durée du REC : 1 h 56)

En tribune

Mme	Anaïs	LEFRANC-MORIN	Membre, CPDP
M.	Luc	PICOT	Secrétaire général, CPDP
Mme	Julie	DUMONT	Membre, CPDP
Mme	Carole	MAVEYRAUD	Secrétariat général, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

M.	Pierre-Emmanuel	VOS	DREAL Nouvelle-Aquitaine – Porteur du projet
Mme	Aurore	GILLMANN	RTE
M.	Laurent	COURGEON	DIRM sud-Atlantique

Intervenants :

M.	Gilles	VAVEROT	Collectif NEMO
M.	Philippe	MICHEAU	Président du Comité départemental des pêches – Charente-Maritime
Mme	Isabelle	LOULMET	FNE
M.	Yves	VERILHAC	LPO
Mme	Marie-Hélène	GIBERT	SPPEF
Mme	Faustine	MASSON	Comité régional des pêches – Nouvelle-Aquitaine
M.	Francis	GRIMAUD	Président de l'Union maritime de La Rochelle

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Nous allons commencer la réunion étant donné qu'il est déjà 18 h 10. Si l'on peut finir à l'heure, il ne faudrait pas tarder. Donc, je me présente. Je suis Anaïs LEFRANC-MORIN de la Commission particulière du débat public. Je vais vous présenter d'abord le programme de cette soirée. En fait, on va avoir trois temps dans cette réunion. Une courte présentation par la Commission du cadre du débat public, puis une présentation du projet porté par les maîtres d'ouvrage. Donc, le projet d'éoliennes en mer en sud Nouvelle-Aquitaine. Et, ensuite un temps de questions et réponses qui va vraiment être le cœur de la réunion. L'idée est que l'on garde presque 1 h 30 pour ces échanges pour vous permettre de poser toutes vos questions au maître d'ouvrage, et vous permettre d'entendre ses réponses ainsi éventuellement celles de la Commission pour toutes les questions qui concernent le débat. Et, vous permettre aussi de partager vos connaissances si vous souhaitez proposer des compléments sur différentes questions posées par d'autres participants. Peut-être pour commencer, je vais revenir rapidement finalement sur les finalités du débat public. Un débat public vise plusieurs choses. Tout d'abord, partager de l'information sur un projet, en l'occurrence porté par l'État et RTE d'éoliennes en mer. Vous permettre de partager des avis, argumenter sur ce projet au sujet de son opportunité, de sa localisation, de ses caractéristiques, de nous permettre finalement de recueillir vos questions, vos recommandations, et vos alternatives au projet. Enfin, de synthétiser un certain nombre d'enseignements de ce débat public. Tous vos avis argumentés, toutes les propositions qui auront été exprimées, sachant que l'État aura trois mois pour répondre sur l'ensemble des points qui auront été soulevés pendant ces différents mois de débat public. En fait, je ne suis pas revenue dessus, mais aujourd'hui l'on est finalement à la première étape d'un débat qui va se dérouler jusqu'à la fin du mois de janvier. Donc, ce n'est que le début.

Qui organise ce débat public ? C'est un débat public qui a été décidé par la Commission nationale du débat public qui est une institution administrative neutre et indépendante par rapport au projet. Et, ce débat est animé par une Commission particulière que l'on appelle Commission particulière du débat public qui a été nommée par la CNDP, et qui a pour fonction de préparer, animer et restituer le débat. Donc, cette Commission est composée de cinq personnes : Francis BEAUCIRE qui est son président ; Julie DUMONT qui est à côté de moi aujourd'hui ; moi-même qui suis Anaïs LEFRANC-MORIN ; Arnaud PASSALACQUA et Denis CUVILLIER. Et, nous sommes appuyés par un secrétariat général composé de trois personnes : Luc PICOT qui est présent aujourd'hui. Je ne le vois plus, mais vous aurez l'occasion de croiser ce soir qui est le secrétaire général de cette Commission. Carole MAVEYRAUD est donc chargée de mission sur cette Commission et qui est présente ce soir parmi nous. Et, Louise-Marie CABAL qui est le troisième membre du secrétariat général. En fait, on va aller jusqu'à la fin du mois de janvier à la rencontre des publics français pour recueillir des avis argumentés sur le projet qui va vous être présenté aujourd'hui.

Le débat public a quelques principes dont nous sommes garants au sein de la Commission. Un premier principe qui est vraiment très important, c'est le principe d'égalité, c'est-à-dire que chaque voix a le même poids. On considère toutes les expressions de la même manière d'où elle provient. Tous les arguments finalement sont vraiment considérés avec la même attention. En revanche, un point important et vraiment j'insiste là-dessus, on recueille des arguments sur le projet. Ça n'est pas simplement des opinions, mais des opinions qui doivent être étayées par un certain nombre d'explications sur les raisons pour lesquelles cet avis est partagé. Le troisième élément qui est important, c'est la transparence du débat. Tous les échanges sont enregistrés. Je reviendrai d'ailleurs là-dessus tout à l'heure. Ils sont restitués, notamment dans le compte-rendu que nous ferons à la fin du débat. L'idée est que tout est mis sur la table et partagé en toute transparence. Et, le dernier élément qui est aussi très important, c'est qu'au sein de la Commission particulière du débat public, nous avons vocation à être neutres, c'est-à-dire que l'on ne peut vraiment pas prendre parti sur le fond du projet pendant toute la durée du débat. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, des maîtres d'ouvrage en l'occurrence, vis-à-vis des porteurs du projet qui sont dans le cas présent l'État, en particulier le ministère de la Transition écologique pour les parcs éoliens, et RTE pour Réseau d'électricité de France pour la partie raccordement du parc au réseau électrique. Le débat public, comme je l'indiquais, commence tout juste. Il a démarré le 30 septembre et il va se dérouler jusqu'à la fin du mois de janvier. En fait, l'idée est vraiment que l'on ait différents temps durant ces mois de débat pour accumuler les avis, les connaissances, les expressions au fur et à mesure de son déroulement. On va avoir une première phase qui est celle dans laquelle l'on est aujourd'hui, qui est vraiment une phase d'information, de partage des connaissances à la fois entre le maître d'ouvrage et les publics,

mais aussi les publics entre eux. Pour ça, on organise des réunions publiques comme celle-ci qui ont vraiment vocation à présenter les grandes lignes du projet et à recueillir des questions générales. Ensuite, on va organiser des réunions pour approfondir des thématiques qui ressortent fortement des questions qui sont posées durant ces réunions. Ça va commencer au mois de novembre. Ensuite, on aura une phase de projection, de mise en perspective où l'idée va vraiment être de replacer aussi le projet dans une perspective de moyen, long terme, et construire des alternatives au projet avec d'autres modalités que les réunions publiques. Vous allez voir que l'on va vous proposer plein de formats différents pour aussi aller toucher des publics différents au cours de ces débats. Enfin, on aura un temps fort juste avant la clôture du débat. À la mi-janvier, on organise ici à La Rochelle et sur l'île d'Oléron un grand festival qui va se dérouler sur trois jours, et qui va permettre finalement de concentrer tout ce qui aura été partagé au cours du débat, et ainsi continuer d'enrichir tous les arguments qui auront été partagés, tous les avis. Et, permettre ainsi de clore le débat en bonne et due forme. Rapidement, avant de laisser la parole au maître d'ouvrage que je n'ai pas présenté d'ailleurs... Je vais tout de suite vous dire ceux qui sont présents. On a Pierre-Emmanuel VOS qui est directeur des projets éoliens en mer à la DREAL de Nouvelle-Aquitaine pour l'État. Et, on a Aurore GILLMANN qui est la responsable concertation de RTE, et qui est accompagnée de deux personnes : Sandrine MORASSI qui est la directrice des affaires publiques ouest ; et Alice Lapijover qui est concertante pour RTE. Surtout, si vous avez des questions, vous allez voir qu'ils répondront au fur et à mesure. Mais, au moins, vous avez pu les identifier.

Comment participer pendant la réunion ? Comme je l'ai indiqué, la parole de tous et toutes est bienvenue. On porte vraiment une attention à ce que tout le monde puisse s'exprimer. En fait, ceci implique quelques règles. On vous demande de bien vouloir les respecter. La première, c'est de lever la main. Quelqu'un va vous apporter le micro et c'est vraiment important pour que l'on puisse enregistrer ce que vous dites. Comme je vous l'ai indiqué, tout ce qui va être partagé sera enregistré. Mais, pour tenir compte de vos questions, de vos avis, il faut pouvoir en garder trace. Donc, le micro est ce qui nous permet cela. Vraiment, c'est important. Toujours dans cette idée, attendre que l'on vous donne la parole. Surtout, ne coupez pas la parole aux autres. Ce n'est pas très désagréable et ça sera aussi gênant pour l'enregistrement de vos propos. On vous demande aussi d'être assez concis dans vos prises de parole pour que tout le monde puisse participer. On est assez nombreux ce soir. Si chaque personne prend dix minutes pour poser une question, s'exprimer, ça ne va pas être possible. On va vraiment vous demander de viser la concision quitte à prendre plusieurs fois la parole. Et, essayez vraiment de tenir au maximum deux minutes. Déjà, en deux minutes, on peut dire pas mal de choses. Enfin, dernier élément qui va de soi, mais c'est toujours bien de le rappeler. L'idée bien sûr est d'être respectueux les uns envers les autres, y compris quand on n'est pas d'accord. On essaye de rester courtois. Tous nos échanges seront disponibles sur le site du débat dont l'adresse est ici. Et, si vous avez des questions qui n'auront pas de réponse ce soir. On va essayer de donner la parole à tout le monde, mais on a quand même l'objectif de tenir en deux heures cette réunion. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poster sur notre plateforme. Vous avez des papiers qui vous permettent de le faire. Vous pouvez aussi aller sur la plateforme. Vous verrez qu'il y a déjà des réponses à de premières questions. En fait, le maître d'ouvrage ou la Commission apporte une réponse en maximum trois semaines à vos questions. Je crois que j'ai tout dit pour le moment.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Bonjour à tous. Avant de céder la parole au maître d'ouvrage pour une présentation qui ne devra pas excéder 30 minutes, je voulais simplement bien rappeler que vous avez ces petits papiers. Vous pouvez les remplir et nous les laisser pendant la réunion ou après la réunion. On reporte sur le site internet l'intégralité des questions. C'est Carole qui a commencé à remettre les questions qui ont été posées à Saint-Trojan. On a apporté des réponses. Quand c'est la Commission nationale du débat public qui apporte les réponses, c'est quand ça la concerne, quand ça concerne le débat public. En revanche, quand les questions concernent le projet, c'est le maître d'ouvrage qui produit des réponses. On vérifie qu'elles sont complètes. Ensuite, elles sont publiées en réponse sur le site internet. Le délai est plutôt de 15 jours pour les questions les plus complexes. Pour les questions plus simples, ça va relativement vite. Je n'en dis pas plus. Je distribuerai le micro. Donc, je passerai parmi vous dès que l'on en sera à cette phase de partage. Pour l'instant, je laisse la parole au maître d'ouvrage pour nous présenter en 30 minutes le projet. Il est 18 h 25.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Merci. Si vous voulez bien, je vais quand même présenter mes collègues qui sont présents dans la salle parce qu'ils ont travaillé avec moi sur le projet. Et, ils vont peut-être être amenés à prendre la parole également. On a Laurent COURGEON, pour la DIRM, pour la Direction interrégionale de la mer sud-

Atlantique. On a Marion DELAIRE qui travaille à la DREAL sur les aspects énergie, donc Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine. Et, on a François TITIÈRE qui est à la Direction départementale du territoire et de la mer de Charente-Maritime sur la transition énergétique également. J'espère que vous ne décomptez pas ma minute.

Merci beaucoup à tous de nous accueillir ce soir pour cette présentation à deux voix du projet éolien en mer au large des côtes sud-Atlantique. Si vous permettez, avant d'entrer en matière, j'aimerais bien vous proposer de faire un petit pas de côté sur la transition énergétique elle-même, avant d'entrer dans le vif du sujet, puisque l'histoire de notre projet, s'il se fait, s'inscrira bien sûr dans une perspective bien plus large qui est celle de notre avenir énergétique. Comme vous le savez, ce changement climatique pèse sur nos têtes comme une épée de Damoclès, et nous nous devons collectivement de viser la neutralité énergétique à l'horizon 2050. Neutralité qui se traduit par un équilibre à atteindre entre nos émissions de gaz à effet de serre et l'absorption par les puits de carbone naturels. Je vous ai figuré sur ce transparent le mix énergétique actuel et le mix énergétique attendu en 2050 pour viser la neutralité carbone. Plusieurs ingrédients majeurs vont entrer en considération dans la recette d'un mix énergétique en 2050 pour réussir à atteindre, à viser, la neutralité carbone. D'abord, une diminution majeure, drastique, de la consommation qui est une diminution attendue d'environ 50 % par la sobriété de chacun et collectivement bien sûr, et par l'efficacité énergétique également des transports, du logement, etc., mais également des *process* industriels. Un deuxième ingrédient important va être de tendre à supprimer l'usage des énergies fossiles qui sont responsables de la plus grande partie de nos gaz à effet de serre. Elles représentent 70 % aujourd'hui du mix énergétique de la consommation finale d'énergie, et l'on vise à ce qu'elle représente zéro à l'horizon 2050. Pour cela, on va être obligé de transférer les usages à base d'énergies fossiles, et donc carbonées, vers une énergie décarbonée. Encore une fois, pour tout ce qui concerne le chauffage, les transports, les processus industriels. Et, ces énergies décarbonées sont essentiellement de deux origines : renouvelable ou nucléaire. Comme vous le voyez sur les deux camemberts que j'ai représentés, dans le mix énergétique, le nucléaire représente aujourd'hui 57 %. Demain, on vise à ce qu'il représente 50 %. Cela ne veut pas dire, en matière de production, qu'il diminue. Parallèlement à tout ça, avec le transfert des énergies fossiles vers des énergies décarbonées, on va être obligé d'électrifier notre mix énergétique. Donc, la part de l'électricité dans ce mix va augmenter. La question n'est donc pas d'opposer l'énergie nucléaire aux énergies renouvelables, mais bien au contraire de montrer que non seulement on va avoir besoin de l'énergie nucléaire, mais qu'on va être amené aussi à augmenter massivement la production des énergies renouvelables. Énergies renouvelables dans lesquelles s'inscrit potentiellement l'éolien en mer. L'éolien en mer, pourquoi faire de l'éolien en mer, par exemple, sur les côtes sud-Atlantique ? D'abord parce que c'est un mode de production très puissant. Les vents sont forts et réguliers en mer, et les éoliennes sont grandes et plus puissantes qu'à terre. Par exemple, on a un rapport de production de 1 à 6 entre les éoliennes terrestres et les éoliennes marines. C'est une électricité qui est de plus en plus compétitive avec des coûts de production à la baisse s'approchant des prix du marché. Le dernier appel d'offres attribué au large de Dunkerque a été attribué à 44 € du mégawattheure. Ici, en sud-Atlantique, on vise 60 € du mégawattheure avec pour étalon la production nucléaire qui est à environ 48 € du mégawattheure pour faire un ordre de comparaison. C'est une électricité qui est donc décarbonée quand elle provient des énergies éoliennes, avec très peu de gaz à effet de serre émis tout au long du cycle de vie d'une éolienne, de sa construction à son démantèlement. On est entre 14 et 18 grammes équivalents CO₂, donc à peu près proche du nucléaire, et bien en deçà des énergies telles que le gaz naturel par exemple. Enfin, c'est une technologie mature. La technologie éolienne posée bénéficie d'un retour d'expérience important industriel en Europe. Pour vous donner une idée un peu de ce qu'il se passe pour le moment en France, on a plusieurs projets en préparation. On n'a pas encore d'éolienne en production en tant que tel. Les premières éoliennes à entrer en production seront celles du champ de Saint-Nazaire en 2022. Pour le moment, on a donc des projets qui vont sortir de l'eau, particulièrement sur les façades Manche/mer et Nord/Bretagne. Et, on a actuellement deux débats publics en cours : le nôtre ; et un débat public en Méditerranée sur un projet d'éolien flottant. L'objectif est donc une production de 6 000 mégawattheures d'installations éoliennes en mer à priori en 2028. Cela fait le lien avec la programmation pluriannuelle de l'énergie qui définit donc notre avenir énergétique et notre production énergétique, et qui pour faire de la place aux énergies renouvelables a prévu, dans le cadre de la programmation 2019/2028, l'installation d'un parc éolien en mer au large des côtes sud-Atlantique d'une puissance de 500 à 1 000 mégawatts attribués en 2022. Et, il se propose de développer 1 000 mégawatts par an en posé ou en flottant toutes façades maritimes métropolitaines confondues. C'est ce qui constitue donc la double question qui est posée au débat public en sud-Atlantique. La première porte sur un premier champ de 500 à 1 000 mégawatts attribué en 2022. La deuxième porte sur l'opportunité et la possibilité de développer un deuxième parc à partir de 2024 d'une puissance maximale de 1 000 mégawatts. On pourra y revenir.

En matière de suivi du projet, simplement pour vous indiquer que l'on a un peu inversé la charge de la preuve — on va dire. Tous les premiers parcs éoliens en mer ont été constitués à partir du moment où l'on a dès le début du projet donné la clé à l'industriel, aux promoteurs éoliens qui étaient chargés de l'ensemble des études de sites aussi bien environnementales ou géophysiques pour préparer l'installation des éoliennes en mer. Mais, une loi importante est passée en 2018, la loi ESSOC, qui impose maintenant à l'État et RTE, donc au maître d'ouvrage d'une part côté État pour la partie en mer et RTE pour le raccordement terrestre, d'être responsables du projet pendant au moins ces trois premières années qui correspondent à la définition de l'opportunité d'une part, de la localisation et ensuite de la puissance des parcs. Mais, aussi à toutes les études qui vont avec. Donc, les études environnementales, bien sûr, les études géophysiques, et si le débat public est positif un état actuel de l'environnement sur zone, avec des campagnes de mesures *in situ* qui devront nourrir un cahier des charges sera au candidat potentiel développeur éolien qui souhaite s'aligner sur l'appel d'offres. Donc, l'industriel rentre dans le jeu seulement quand il est choisi après trois ans de préparation du projet. Tout au long de ce temps de trois ans, maintenant on va être suivi par la Commission particulière du débat public, mais à l'issue du débat, si le projet se poursuit, par un garant de la CNDP, la Commission nationale du débat public qui va veiller à ce que tout qui se prépare soit fait en bonne intelligence avec les résultats du débat.

On vient vous voir aujourd'hui avec plusieurs questions. D'abord, avec une question qui porte sur l'opportunité du projet. Vous êtes toujours en capacité de dire non. La question est posée : oui ou non. Il faudrait qu'elle soit argumentée. La deuxième chose pour laquelle l'on vient vous voir, c'est pour la localisation du projet. On apporte une zone d'étude en mer de 300 kilomètres carrés qui sert de base à la définition du projet, dans laquelle l'on pense être en capacité de poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1 000 mégawatts pour une entrée en production à l'horizon 2030, et sur laquelle l'on pense qu'il est possible aussi de chercher une zone d'installation d'un deuxième parc qui pourrait être utilisé avec le premier. Mais, cette question de la localisation reste très ouverte. C'est de ça qu'on va débattre pendant le débat public, pendant ces quatre mois. Enfin, une troisième question très importante est celle de la puissance, puisque dans la discussion, on apporte une puissance qui varie entre 0 mégawatt si le projet ne se fait pas. Sinon, entre 500 et 2 000 mégawatts en un ou deux parcs. Là aussi, c'est ouvert à la discussion.

Si l'on se penche un peu plus et assez rapidement sur le projet lui-même, on est reparti de la zone qui avait déjà été concertée en 2015 et 2017 pour préparer cette zone d'étude en mer apportée au débat public aujourd'hui. Donc, c'était une zone qui avait été établie au large de l'île d'Oléron, qui faisait 120 kilomètres carrés, et qui permettait de poser un parc de 500 mégawatts à l'époque. On a agrandi cette zone d'étude en mer portée à la consultation du public en prenant en considération vers le sud la grande vasière qui nous empêchait de tendre vers le sud, mais également l'accès à la Gironde du fait de plusieurs espèces emblématiques tels que les poissons-amphihalins. Vers le nord, c'est plutôt la valeur théorique de la pêche qui nous retenait d'aller plus au nord que ce que l'on a fait. À l'est, c'était la limite potentielle de vent en particulier, mais aussi l'impact paysager. Donc, on a plutôt agrandi vers l'ouest pour l'instant. Mais, encore une fois, ces mesures d'agrandissement sont en discussion dans le cadre de ce débat. Ensuite, cette zone de 300 kilomètres carrés que l'on apporte au débat public est une zone qui s'inscrit dans le potentiel éolien du document stratégique de façade qui est le document qui planifie l'activité maritime au large des côtes sud-Atlantique, et qui a été adopté en 2019. Vous voyez sur carte cette zone de 300 kilomètres carrés qui est le pentagone rose avec à l'intérieur la zone de concertation historique de 120 kilomètres située dans le potentiel éolien posé en jaune. Et, figure également sur cette carte le potentiel éolien flottant plus au large. Effectivement, c'est une zone dont on a conscience qu'elle se situe dans des zones patrimoniales très importantes, dans un réseau d'aires protégées en mer. Elle est dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis. Elle est également dans deux sites Natura 2000 pour sa partie marine et plusieurs sites Natura 2000 pour sa partie terrestre. C'est une zone à forts enjeux environnementaux. Pour en parler très rapidement, mais on pourra y revenir, déjà une zone de passages avifaunes très importante, particulièrement sur la côte, mais également un corridor de passages sur la zone ouest de l'île d'Oléron, et plus au large un troisième corridor de passages. Des questions importantes de cétacés aussi, particulièrement sur le talus continental. Vers le sud, des espèces amphihalines, et des questions sur des espèces hélas branché [incompris — 0:24:37.1] des raies et des requins. On pourra y revenir. Donc, le projet envisagé est à trouver dans cette zone de 300 kilomètres carrés portée au débat public. Pour rappel, elle concerne la recherche d'un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1 000 mégawatts et son raccordement par le nord ou le sud de l'île d'Oléron. Et, un éventuel deuxième parc situé à proximité du premier. C'est possible de mutualiser dans son raccordement avec le premier pour un raccordement également par le nord ou le sud de l'île d'Oléron.

En matière de projet physique, voilà ce que représente à peu près un parc de 1 000 mégawatts. La profession nous dit que l'on aura des mâts d'une puissance de 15 mégawatts par mât à l'horizon de l'installation du projet en mer. Donc, 1 000 mégawatts, c'est environ 66 mâts pour une surface occupée de 100 à 130 kilomètres carrés. Donc, un rectangle de 13 sur 10. On a sur le rang des éoliennes qui sont espacées de 1 kilomètre en distance technique. Et, en inter-rang, de 1,8 kilomètre. Ce sont des distances techniques pour la prise de vent, mais ce sont des distances sur lesquelles on peut jouer pour créer des corridors de passages des bateaux, par exemple, pour aussi permettre l'accès à des bateaux de pêche. Voilà ce que ça donnerait en matière d'occupation de la zone d'étude en mer, si c'était un parc de 500 mégawatts, à gauche sur le transparent. Donc, 500 mégawatts, 65 kilomètres carrés et 35 éoliennes. C'est pour donner une idée, par exemple, si le public établissait qu'une zone préférentielle dans la zone d'étude en mer de 300 kilomètres carrés, de ce que donnerait cette représentation d'un parc de 500 mégawatts. Pareillement, pour un parc de 1 000 mégawatts à droite sur ce transparent. Physiquement, en mer, les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles interéoliennes qui font cheminer l'électricité, et elles sont toutes reliées à un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement électrique. C'est là que je passe la main à ma collègue, Aurore GILLMANN de RTE.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Merci. Bonjour à tous. RTE, Réseau de transport d'électricité, sa mission pour ce projet en tant que maître d'ouvrage est d'opérer le raccordement du parc éolien en mer jusqu'au réseau de transport d'électricité existant, le réseau de transport à haute et très haute tension, c'est-à-dire les autoroutes et les nationales de l'électricité qui irriguent les territoires, la région, pour vous permettre d'avoir l'électricité chez vous. Donc, notre objectif pour ce débat et postérieurement si le projet est décidé par l'État à son issue sera de trouver la solution de raccordement la plus adaptée au scénario de parc, puissance, distance en mer, et la solution de moindre impact pour ce raccordement. Qu'est-ce qu'un raccordement ? Ici, vous voyez en coupe ce que ça représente pour un raccordement standard pour toutes les façades. Ça peut être aussi pour d'autres énergies en mer. Un poste électrique en mer a vocation à récolter l'électricité produite par les éoliennes, et à élever la tension pour permettre d'exporter, d'acheminer cette électricité à terre avec moins de câbles électriques que si l'on faisait directement depuis les éoliennes. À l'autre bout du raccordement, jusqu'au réseau existant, il y aura un autre poste de raccordement à créer, un poste électrique terrestre. Et, entre les deux, on aura une liaison de raccordement maritime et terrestre. Donc, le raccordement est maritime et terrestre avec des ouvrages qui sont systématiquement enfouis sous le sol qu'il soit marin ou terrestre. Ces liaisons terrestres et maritimes se rencontrent à l'atterrage, c'est-à-dire au littoral où ils sont connectés entre eux. Et, de la même façon, ces ouvrages sont enterrés.

Quelques images pour illustrer ces différentes parties d'un raccordement. Vous voyez ici à gauche différentes vues de postes électriques en mer qui peuvent varier en fonction de la puissance à raccorder. Vous voyez au milieu un câble électrique qui est ensouillé, c'est-à-dire enfoui sous le fond marin. Et, à droite, vous voyez différentes technologies de câbles qui dépendent elles aussi de la puissance et de la distance pour faire ce raccordement. Vous avez ici quelques visuels de travaux que l'on vient d'achever pour le compte du premier parc dont il a été question. Le premier parc éolien posé qui sortira en France au large de Saint-Nazaire, sur le banc de Guérande, et dont vous voyez ici les images avant/après des travaux à l'atterrage, c'est-à-dire le lieu où sont connectés le câble sous-marin et le câble souterrain. Vous voyez ici que l'on a creusé une tranchée, que l'on a posé des câbles. On a connecté ces câbles et l'on a remis le site dans son état initial. Autre exemple de raccordement pour un autre projet qui est en cours également : le raccordement du parc éolien posé au large de Fécamp. Vous voyez ici que la solution de raccordement de moindre impact, la solution qui a été retenue à l'issue de la consultation, a été d'atterrer dans un port, c'est-à-dire un milieu déjà artificialisé avec les usages évidemment qui sont de mises dans de tels lieux. En concertation avec le gestionnaire du port et des élus, il a été retenu, cet endroit a été choisi pour faire la connexion entre les ouvrages électriques. Une fois que l'atterrage, que la jonction a été opérée au littoral, la liaison électrique poursuit son chemin en souterrain jusqu'au réseau électrique existant. Là, vous voyez une vision avant/après travaux de ce que peut représenter un raccordement terrestre. On creuse une tranchée en pleine terre ou en milieu artificialisé et l'on rend de la même façon le site à son état initial. Dernier visuel s'agissant du raccordement terrestre : le poste de raccordement électrique à créer en fonction, encore une fois, des scénarios de production en matière de puissance et de distance. Ils peuvent être de différentes natures. Vous avez à gauche un exemple de poste 225 000 volts. Ce sont donc les nationales de l'électricité, on va dire. Et, à droite, un poste 400 000 volts qui est connecté aux autoroutes de l'électricité. Ici, en l'occurrence à Granzay-Gript sur notre zone d'étude du raccordement variante sud.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Merci. Simplement, une dernière diapositive pour vous rappeler où vous pouvez trouver toute l'information qui concerne le projet. Donc, un dossier du maître d'ouvrage avec un document socle et ses fiches thématiques qui sont mis sur le site de la CPDP, débat public éolien en mer sud-Atlantique. On a également une présentation, une visionneuse avec des photomontages. C'est un logiciel spécifique qui permet de donner une vision de ce que seraient des parcs fictifs vus depuis la côte. Sinon, ici, sur place, vous avez des cahiers de photomontages. Vous pouvez jeter un coup d'œil sur les cahiers à la fin de la réunion. On a également des études spécifiques qui ont été faites sur les enjeux environnementaux, sur la pêche, qui sont disponibles sur le site. Et, on a un outil cartographique, un visualiseur qui vous permet de superposer l'ensemble des couches relatives à la région aussi bien environnementales, relatives au trafic maritime ou d'autres usages. C'est pour vous donner une idée physique de là où ça se passe et de ce qui s'y passe. Merci beaucoup à tous pour votre attention.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour cette précision. On va passer à la partie des échanges. Donc, je vais vous demander de garder vos masques. Je vais le garder aussi. Malheureusement, on y est obligé parce que vous allez partager le micro. Ceux qui auraient des questions, en priorité, ou des interventions, on prend les deux. Mais, aujourd'hui, j'ai envie de dire que l'on est dans cette première phase du débat où les questions sont les bienvenues pour éclairer, répondre à des choses qui n'ont peut-être pas été abordées ici. Donc, je vous propose tout simplement de lever le doigt bien haut. J'ai déjà plein de doigts qui se lèvent. Je vais commencer par monsieur. Ce n'est pas que je ne veux pas vous donner la parole, mais monsieur avait levé la main en premier. Je vais essayer de faire dans l'ordre.

M. Gilles VAVEROT, Collectif NEMO

Bonjour. Je m'appelle Gilles VAVEROT. Je fais partie du collectif NEMO. En fait, j'ai une question à poser qui me paraît la question essentielle qui est celle de l'opportunité du projet. En fait, vous avez rappelé l'importance des énergies renouvelables au réchauffement du climat. Il y a un deuxième sujet qui est très important, c'est la chute de la biodiversité. Ces deux sujets sont extrêmement liés, même imbriqués. Aujourd'hui, personne ne nie plus que sans une limitation du réchauffement climatique, la biodiversité va payer très cher. Et, sans biodiversité, le climat va augmenter beaucoup plus vite. Donc, j'ai une question. Comment peut-on même imaginer mettre des éoliennes géantes et industrielles dans un endroit aussi spécifique et riche écologiquement que le pertuis charentais ? Je rappelle — on l'a dit tout à l'heure — de zones Natura 2000, cette réserve naturelle nationale, un parc naturel marin et aucune étude préalable sur l'environnement.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Donc, on va laisser le temps à la maîtrise d'ouvrage de prendre en compte cette question, à savoir effectivement la manière dont s'articulent les logiques de protection de la biodiversité avec les logiques de protection du climat. Je vous laisse la parole pour cette réponse.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Oui, volontiers, merci. Merci beaucoup pour votre question, Monsieur. Peut-être que l'on peut mettre le transparent sur les études en cours ou à venir pour expliquer un peu la manière dont tout ça va se passer. Effectivement, on est dans une zone très riche avec le parc marin ou les zones Natura 2000. Simplement, pour rappel de la réglementation, ce ne sont pas des zones qui contredisent les possibilités d'activités humaines en leur sein. Le parc naturel marin a des finalités pour l'installation des EMR en son sein. La finalité que je vous invite à voir sur le site internet dans leur plan de gestion. Donc, l'installation d'un parc éolien en mer est possible. Après, évidemment dans le respect maximum de l'environnement. C'est de ça qu'il va falloir discuter entre nous pendant ces quatre mois, et prendre véritablement à bras le corps ensuite dans la préparation du projet. En matière d'études — on ne retrouve pas le transparent, ce n'est pas grave, je vais vous en parler — pour l'instant, on a versé au débat public à maille très large une étude bibliographique environnementale faite avec une méthodologie préparée par l'OFB avec l'ensemble des données du parc naturel marin, entre autres, mais pas seulement. Donc, c'est une étude à maille large qui va au-delà de la zone d'étude en mer proposée au débat public, pour une première approche des effets sur l'environnement potentiels du parc. Et, petit à petit, on va resserrer cette maille. Si pendant le débat public vous avez déterminé des zones préférentielles d'installation des éoliennes, on va avoir une deuxième phase à l'issue du débat public qui s'appelle l'état actuel de l'environnement au cours duquel on va aller *in situ* sur le terrain vérifier ce que l'on a sur ces zones préférentielles qui auront été établies par les parties prenantes et les publics. Donc, des campagnes de terrain, et elles sont versées au cahier des charges qui sera en préparation ensuite et sur lequel devront s'aligner les industriels. On aura ensuite RTE et l'industriel

choisi pour développer le projet en mer qui prépareront leur étude d'impacts qui durera deux ans. Et, elle sera traitée par les services de l'État avec au-delà de l'instruction une autorisation préfectorale d'exploiter. Cette autorisation préfectorale ne peut pas se faire sans une enquête publique préalable. Donc, on va avoir un tamis d'études et d'approches environnementales de plus en plus resserrées jusqu'aux éoliennes elles-mêmes, au fil du temps et pendant les trois qui viennent.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je crois qu'il y avait une intervention de M. MICHEAU. Je vais lui donner la parole. On vous laisse la parole. Pas plus de deux minutes, comme tout le monde.

M. Philippe MICHEAU, Président du comité départemental des pêches et élevages marins de Charente-Maritime

Bonsoir à tout le monde. Je me présente. Philippe MICHEAU, président du comité départemental des pêches et des élevages marins de Charente-Maritime. Je tenais à faire une autre intervention pour affirmer la position de la pêche, et affirmer de nouveau le fait quand on est un marin-pêcheur qu'on ne peut pas être favorable à l'installation d'un parc marin dans sa zone de travail, dans sa zone de vie. Je rappelle que les marins-pêcheurs passent beaucoup de temps à la mer que dans leur propre maison. Ce n'est pas une simple gêne, une simple contrainte. Notre vie en dépend. En plus, la zone pressentie est en partie à l'intérieur de la bande des 20 miles. C'est une zone prépondérante pour nous. Les trois criées charentaises font plus ou moins un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros à l'année, et ces 40 millions d'euros sont quasiment en totalité réalisés dans la bande des 20 miles. De plus, on a 86 % de moins de 12 mètres qui sont armés en troisième catégorie et armés en petite pêche, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent pas déborder de la bande des 20 miles, et ils n'ont pas le droit de faire des marées de plus de 24 heures. Cela limite considérablement les mouvements de navires et l'accessibilité à certaines zones de pêche. De plus, cette zone se trouve pile-poil en face de la Cotinière qui est le port avec le plus grand nombre de navires de Charente-Maritime. C'est pour planter le contexte de la pêche.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Il vous reste trois secondes pour le reste...

M. Philippe MICHEAU, Président du comité départemental des pêches et élevages marins de Charente-Maritime

Oui. La deuxième chose. Je ne peux pas préjuger de ce que l'État dira à la fin de ce débat public, mais si l'État décide de faire un parc marin, peu importe la zone, de toute façon, il sera essentiel que nous, marins-pêcheurs, construisions le cahier des charges avec l'État parce que personne ne doit dire la manière dont on doit travailler à l'intérieur. Personne ne doit nous dire si l'écart doit être à tant ou tant... Nous devons apporter les éléments pour que l'on puisse travailler. Je viens de dire à tout le monde que c'était notre vie. Ce n'est pas un simple désagrément. On vit là-bas. On trace une carrière là-bas. C'est tout ce que j'avais à dire.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Donc, ce n'est pas une question. C'est une déclaration. Donc, on vous remercie. Je pense qu'il y avait quelques termes techniques, mais globalement la plupart des gens ont certainement compris. Je reviens sur les doigts qui s'étaient levés. Je vous donne la parole, Madame.

Mme Isabelle LOULMET, Présidente de la Confédération régionale des associations de protection de la nature — France Nature Environnement — Nouvelle-Aquitaine

Merci. Bonjour. Isabelle LOULMET. Je suis la présidente de la Confédération régionale des associations de protection de la nature, France Nature Environnement, de Nouvelle-Aquitaine. En préambule, je voulais remercier la Commission d'organiser un débat de toutes les questions ouvertes, notamment sur la localisation et l'opportunité. Et, je vous rappelle les termes de la saisine du Conseil national de protection de la nature de juillet 2021 qui s'est saisi sur le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages. Et, il rappelle les liens indissociables entre enjeux climatiques et leurs déclinaisons en objectifs énergétiques et enjeux des besoins de la biodiversité. Ces enjeux doivent être traités de façon concomitante et sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque le Conseil souligne que les objectifs énergétiques sont systématiquement priorisés au détriment des enjeux pourtant régaliens de la biodiversité et des paysages renforcés par la loi de 2016. Tout à l'heure, monsieur l'a dit. On dépend de la biodiversité. C'est ce qui nous fait vivre. C'est notre patrimoine naturel commun. Et, face aux enjeux climatiques, pour y résister, pour s'adapter, on a besoin d'une biodiversité riche et complexe, et qu'il faut préserver.

Et, on remarque que la biodiversité doit être en compte en amont des projets, et non pas en aval des projets, comme cela a été présenté, bien avant la localisation d'un parc éolien, et non pas quand la zone du parc est déjà située. Il y a une stratégie nationale de la mer et du littoral qui est mise en œuvre par l'État, et en Nouvelle-Aquitaine elle se décline au travers du document stratégique de façade sud-Atlantique pour lequel notre association, notre Confédération a rendu déjà deux avis négatifs en 2019 et en 2021. Et, il présente deux défauts majeurs ce document parce qu'il manque justement une évaluation environnementale stratégique et d'un plan d'action renforcé en connaissance des habitats marins et des espèces marines. Pour connaître la biodiversité, il faut l'étudier avant et pas au dernier moment. Donc, ça demande du temps. Et, il ne comporte pas non plus d'étude à l'échelle globale de la façade sud-Atlantique des zones potentielles de développement d'énergies marines, dont l'éolien, et il inclut d'office l'identification de localisation qui nous est présentée du parc éolien au large d'Oléron sans étude donc environnementale préalable large. Elle sera renvoyée à plus tard au moment où la localisation est déjà fixée. En fait, il y a des principes aussi érigés par la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité qui rappellent qu'il doit y avoir une absence de perte nette de biodiversité pour tout projet. Et, avec les trois volets [inaudible — 0:43:10.1].

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez plein de feuilles et il faut que tous aient la parole.

Mme Isabelle LOULMET, Présidente de la Confédération régionale des associations de protection de la nature — France Nature Environnement — Nouvelle-Aquitaine

Tout à fait. Si cette zone des pertuis charentais — ce que l'on veut dire — et de Rochebonne a été désignée comme zone Natura 2000 à l'issue de directives européennes, c'est bien qu'elle présente un intérêt communautaire majeur dont le parc naturel marin rend compte du dispositif. Et, comme le souligne le Conseil de protection de la nature, ces zones n'ont pas vocation à accueillir des parcs éoliens sous peine d'altérer leur image, et d'être en contradiction avec le fondement même des intérêts qui ont présidé à leur création. Et, la Commission européenne l'a rappelé. L'implantation de l'aménagement éolien en mer sur un site adéquat est le moyen le plus efficace d'éviter les conflits potentiels avec les sites Natura 2000, les espèces et les habitats protégés par l'Union européenne. Et jusqu'à 2015 l'État pensait à respecter cette jurisprudence de l'Union européenne. Ce que l'on demande au titre de la Confédération régionale Nouvelle-Aquitaine, c'est que la biodiversité, les enjeux de la biodiversité soient pris en compte au même titre que les enjeux climatiques, et que l'État soit cohérent par là même dans la mise en œuvre de ces politiques publiques et dans ses actions. On demande aussi que le document stratégique de façade sud-Atlantique soit revu avec un plan d'action renforcé des connaissances environnementales, qui seul permet une planification durable. Je me dépêche.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, c'est vraiment pour partager cette parole parce que je pense que le message est clair, en plus. Vous avez la chance d'être très claire.

Mme Isabelle LOULMET, Présidente de la Confédération régionale des associations de protection de la nature — France Nature Environnement — Nouvelle-Aquitaine

D'accord. Et, qu'il y ait une étude à l'échelle globale de la façade atlantique des zones potentielles de développement des énergies marines. On demande aussi que la sobriété énergétique soit poussée plus haut, en même temps que la recherche de sources d'énergies nouvelles, que la jurisprudence européenne d'occupation des parcs éoliens en zone Natura 2000 soit respectée. Et, on soutient la démarche du CESER, le Conseil économique social environnemental, de Nouvelle-Aquitaine qui demande un moratoire pour que l'on puisse reprendre les choses dans le bon ordre. Et, à commencer par une connaissance renforcée de la biodiversité dans cet espace maritime et littoral magnifique que nous partageons avec la communauté du vivant.

Applaudissements

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense que ça ne va pas être forcément tout de suite une réponse. On va plutôt vous écouter. Monsieur.

Un citoyen

Bonsoir à tous. Donc, je vais essayer d'être bref.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Vous aussi avez des papiers...

Un citoyen

Oui. Vous avez parlé de l'opportunité des parcs. Donc, le nombre de parcs et la puissance. Ce que j'ai quand même envie de dire, c'est que c'est quand même un peu gênant de se moquer des citoyens parce qu'il n'y a pas eu dès le départ de grand débat public sur une politique énergétique de la France qui aurait mérité quand même de se poser un certain nombre de questions, notamment par rapport à l'intermittence, par rapport à des enjeux industriels ou d'indépendance. Donc, parler de puissance est très difficile. Et, comme il n'y a pas eu d'éducation citoyenne, je ne vois pas la manière dont le citoyen comme moi peut décider le meilleur endroit pour le parc, le nombre d'éoliennes et ainsi de suite. Il y a quand même une chose quand on regarde... J'ai étudié un peu les choses. Vous allez me confirmer. Il y a plusieurs scénarios. Vous devez les connaître. Il y en a six ou sept. Le vôtre, c'est de donner 630 térawattheures — c'est ce que vous avez dit. Si j'ai lu le dossier, à moins de l'avoir mal lu, c'est 100 % d'énergies renouvelables et 63 % d'éoliennes. Il était quand même question de sortir du nucléaire. Donc, j'aimerais quand même comprendre sur ce que j'ai lu et sur ce que j'entends. Je me suis peut-être trompé, mais je veux avoir des explications. Ce que je voudrais dire, pour finir, c'est qu'il ne faut pas se tromper. Là, vous êtes en train de nous parler de 30/60 éoliennes, mais si l'on regarde les objectifs qui ont été fixés, l'éolien en mer, c'est certainement plus de 5 000 éoliennes dans les 20 ans qui viennent. Donc, aujourd'hui nous dire que c'est 30 ou 60 éoliennes, c'est tromper les gens. Et, j'aimerais savoir dans les 20 ans qui viennent le nombre d'éoliennes que vous avez prévues pour satisfaire les objectifs que vous voulez atteindre. C'est une question de fond parce que je suis persuadé que c'est 300, 400, 500 éoliennes. J'aimerais bien que ça soit le contraire, mais je ne suis pas convaincu.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Là, par contre, on va peut-être laisser effectivement l'État répondre sur ce site. Là, on est bien sur les éoliennes en mer Aquitaine puisque c'est l'objet de notre débat. Combien d'éoliennes au maximum seraient prévues pour répondre aux objectifs ? Et, peut-être plus largement, si vous en avez la réponse et si c'est opportun pour vous de le signifier, c'est-à-dire que par rapport aux chiffres qui sont annoncés par Monsieur, combien cela représente d'éoliennes dans l'ensemble ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Oui, merci. Si vous voulez bien, je veux bien faire un petit commentaire en réponse à l'intervention d'avant de la part de FNE. Si vous voulez bien, je la partagerai également avec mon collègue de la DIRM sur la partie DSF. Quant à cette réponse-ci, ce sera plutôt ma collègue de RTE qui répondra. Simplement, pour rebondir sur l'intervention précédente, je n'ai pas tout noté ou tout retenu, mais vous avez parlé d'objectifs énergétiques qui seraient plus forts que les objectifs de biodiversité. Je pense surtout que ce projet est un projet qui doit s'inscrire dans un territoire, le nôtre, et l'on doit aller de l'avant avec ça. Et, ça permettra également de répondre un tout petit à M. MICHEAU, on a choisi, à la suite du SIMER de 2019, de suivre ce projet au travers du Conseil maritime de façade qui rassemble l'ensemble des socioprofessionnels et des parties prenantes qui ont une activité en mer. Au sein de ce CMF, on a créé une Commission spécialisée, et un conseil scientifique qui rassemble 20 personnes issues des laboratoires LIENSS à La Rochelle, EPOC à Bordeaux et du Centre de la mer à Biarritz. Donc, l'ensemble de nos études, en tout cas l'étude environnementale portée au débat public pour l'instant, est relue et critiquée par ces 20 scientifiques régionaux, voire locaux, de façon à ce que l'on puisse avancer ensemble pour préparer les projets au mieux. En ce qui concerne les études, vous dites que l'on fait des études d'impacts après ça, c'est le mode normal d'action d'un projet industriel. Pour l'instant, on vient vous voir pour un débat public. Donc, on apporte une zone d'étude en mer au sein de laquelle l'on donne une première vision de l'environnement local. Quand on installera, si l'on installe — et si la question de l'opportunité est réglée — un parc en mer, on ira faire des campagnes *in situ*. Ensuite, on fera l'étude d'impact. Mais, si l'on arrivait et que tout était ficelé, vous nous diriez qu'il n'y a pas de débat puisqu'on ne peut pas proposer nos zones préférentielles d'installation. Or, c'est ce travail que l'on est en train de faire en ce moment. C'est pour cette raison que l'on a ce planning inversé des études. Pour la partie DSF, je propose que M. COURGEON fasse une réponse.

M. Laurent COURGEON, DIRM sud-Atlantique

Je vais faire assez court parce que c'est quand même très technique comme explication. Le DSF est le document de planification général des activités en mer au large du littoral de la Nouvelle-Aquitaine, la façade maritime. Ça va de La Rochelle jusqu'à la frontière espagnole. Dans le cadre de ce document, il y a eu effectivement une étude de planification de l'éolien en mer qui a été réalisée sur la base d'une détermination de potentiels de vents. C'est la seule chose qui a été traitée, c'est le potentiel de vent.

C'est les cartes qui ont été montrées tout à l'heure par M. VOS : le potentiel posé ; le potentiel flottant. S'agissant de l'évaluation environnementale stratégique, elle a été faite. Il y a eu une évaluation qui a été réalisée, et il y a un avis environnemental qui a été donné par le Conseil général de l'environnement et du développement durable qui était l'autorité environnementale en charge du DSF. Son avis a été intégré dans le document qui a été approuvé en octobre 2019, et qui fera l'objet d'ailleurs d'une révision à six ans. De toute façon, effectivement, on se posera ces questions.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Pour répondre à la question de monsieur qui, si j'ai bien compris, touche à l'après le projet dont on parle aujourd'hui parce qu'aujourd'hui il y a deux questions : un ou deux parcs avec la présentation qui vient d'être faite par l'État. Et j'ai compris que c'était sur ce qu'il se passerait éventuellement après. Là-dessus, le débat aujourd'hui porte sur un ou deux projets, la surface et la puissance. On n'y reviendra pas. En revanche, peut-être pour donner un petit peu de vision sur l'après - éventuel — on parle une fois encore de planification. On est d'accord. Ce projet s'inscrit dans la PPE à horizon 2028. Cela a été dit. Elle a d'ailleurs été soumise à un débat public, si je ne m'abuse. Mais, là, on parle peut-être d'un horizon 2050 dont il était question en tout début de présentation, c'est-à-dire la manière d'atteindre la neutralité carbone. Et, simplement pour dire sur ce sujet que l'État a demandé à RTE, Réseau de transport d'électricité, de travailler des scénarios, des études concertées avec les différentes parties prenantes qui devraient être publiées de façon documentée dans quelques jours, le 25 octobre très précisément. Nous aurons l'occasion d'y revenir probablement pendant ce débat. Et, dans ces scénarios qui ont été construits avec divers experts, des associatifs d'ailleurs également, il y a plusieurs scénarios qui sont sur la table, et qui vont sur 100 % d'énergies renouvelables jusqu'à 50 % ou 50 % du nucléaire, c'est-à-dire les grandes hypothèses qui ont été posées tout à l'heure en début d'introduction. Et, en fonction de ces scénarios, de la trajectoire qui sera retenue à terme par la puissance publique, c'est-à-dire par l'État, on pourrait avoir plus ou moins d'éolien en mer pour accompagner cette transition énergétique bas carbone.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Pour quelqu'un qui n'est pas au courant de tous ces scénarios, comment s'appellent ces scénarios ? Si quelqu'un a envie de se renseigner, d'aller chercher ces fameux scénarios, comment s'appellent-ils ?

Mme Aurore GILLMANN, RTE

C'est la feuille de route neutralité carbone dont les premiers scénarios ont été mis sur la table en juin. Ils seront publiés dans leur version finalisée le 25 octobre par RTE, et ça nourrira ce débat comme ça nourrira le débat plus largement en France.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Et, on sera attentif à mettre les liens sur le site évidemment du débat public. Je continue pour que l'on puisse prendre vraiment un maximum de questions. C'est l'un des indicateurs de réussite. C'est que l'on puisse pour faire participer au maximum. Allez-y. Je vous en prie.

Anonyme, chargé de mission au comité régional des pêches maritimes de Nouvelle-Aquitaine

Je vous remercie. Bonjour à tous. Chargé de mission au comité régional des pêches maritimes de Nouvelle-Aquitaine, et je vais juste faire passer un message de notre premier vice-président, Johnny WAHL, qui ne peut pas être présent et qui le regrette notamment en raison du pass sanitaire. Il n'a pas pu faire part de sa position. Donc, M. WAHL souhaitait évoquer la couverture médiatique qui lui semble importante, car tout le monde n'a pas la possibilité de prendre part aux réunions du débat. Et, il note une certaine partialité dans la couverture du débat par les médias, et il regrette profondément cela. Il souhaiterait davantage de neutralité. Il prend notamment l'exemple de l'article du Sud-Ouest de vendredi dernier où il serait question d'une porte entre-ouverte par les pêcheurs, alors que si l'on s'en tient aux éléments factuels, le comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine et du département de Charente-Maritime — M. MICHEAU l'a souligné tout à l'heure — ont voté à l'unanimité contre le projet sur cette zone de débat, respectivement en janvier et juillet 2021. Et, ce pour diverses raisons qui ont déjà été évoquées : la richesse halieutique et l'activité intense de pêche puisque l'on est dans les 20 miles qui fait trois quarts de la flotte régionale ne peut pas aller au-delà.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. S'il y a la presse aujourd'hui... Il y avait madame. Ensuite, il y a monsieur que j'ai vu. Et, madame qui était d'ailleurs bien avant. Excusez-moi. On vous écoute, Madame. Excusez-moi.

Une citoyenne

Bonjour, Julie. J'habite l'île de Ré. Déjà, je vous remercie de faire un débat. Moi qui suis Franco-Suisse, c'est déjà une première nouveauté pour la France. Ça pourrait être mieux, notamment sur la communication et sur les horaires. Tout le monde ne peut pas venir à 18 heures. Il y a des gens qui travaillent ou qui ont des enfants à gérer. Promis, je ne vais pas faire de déclaration. Je vais juste poser des questions parce que c'était l'objet. Quid de la fin de vie des éoliennes ? Pour rappel, quand les premières empreintes nucléaires sont arrivées, on nous a dit que l'on avait prévu la manière de démanteler, mais ce n'est pas grave parce que l'on aurait trouvé en 50 ans. À priori, on n'a toujours pas trouvé. Comment va-t-on gérer le cycle de fin de vie des éoliennes ? Zone Natura 2000, ça a déjà été largement diffusé, mais juste des fois on interdit à un maraîcher de cultiver une zone naturelle, et quelle équité peut-on avoir avec ce type d'activité, alors que pour une activité industrielle l'on semble autoriser quelques débordements ? Quelles mesures compensatoires vont être mises en place si jamais ça s'implante vraiment en zone Natura 2000 ? On parle dans le sud-ouest effectivement de retombées fiscales. Mais, quelles retombées sur l'emploi ? Quelles anticipations d'implantation d'une usine, notamment à l'hydrogène vert pour stocker l'énergie ? C'est un débat qui est en train de se mettre en place à Buin. Je pense que ce serait intéressant de l'anticiper dès maintenant, et ne pas se dire dans dix ans : zut, on n'a pas prévu, ce n'était pas là qu'il fallait le mettre, mais un peu plus haut, un peu plus bas. Je pense que ce serait intéressant d'anticiper. Et, enfin, quelles mesures d'efficacité de l'euro investi par rapport à d'autres scénarios, d'autres énergies ? Par exemple, on parle d'une entreprise qui va faire un investissement et donc gagner de l'argent. Mais, tout travail mérite salaire. Mais, par exemple, si l'on a un scénario de la subvention massive des rénovations des bâtis locatifs, cet euro investi, qu'est-ce qu'il va rapporter en économie d'énergie par rapport à cette construction d'énergie ? Ce serait intéressant de comparer. Voilà. Ce n'était que des questions.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, ce n'était que des questions, mais il y en avait beaucoup. Elles ne sont pas simples dans leur réponse, je pense. Elles vont demander quelques développements. Donc, on va se tourner vers le maître d'ouvrage qui va prendre la parole en essayant lui aussi d'être concis pour qu'on ait le temps d'écouter tous les gens. On essaye de répondre à ces questions de démantèlement, compensation. Je n'ai pas tout noté, mais Anaïs est là au cas où.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Peut-être pour commencer par la fin de vie des éoliennes, dans le cadre du cahier des charges, ce sera établi. Les éoliennes vont avoir une durée de vie de 25 à 30 ans. Donc, il est prévu qu'elles soient recyclées à 95 % pour l'instant par une loi qui va entrer en vigueur en 2022. Dans les éoliennes, il y a deux problèmes jusqu'à aujourd'hui. Il y a la question des aimants permanents et il y a la question des pâles et de leur recyclage. Pour le reste, tout ce qui est béton et métaux, on a des solutions. Pour ces deux points, on était plus embarrassés. Donc, ça progresse. Je ne vais pas vous dire que c'est parfait. Pour ce qui des pâles, en tout cas, on a Siemens Gamesa qui a sorti des pâles 100 % recyclages il y a quelques jours, c'est nouveau. Donc, ce sont des processus industriels qui progressent très vite. Donc, on a bon espoir d'ici 25 ans de trouver une solution efficace pour les aimants permanents. Pour ce qui est de la question qui portait sur Natura 2000. On interdit à un maraîcher d'exploiter dans un lieu naturel, mais pourquoi pas l'État en mer ? Je pense qu'il faut quand même faire confiance à tout ce qui va se passer en matière d'études environnementales. On est en site Natura 2000. L'installation d'un tel projet, d'une telle ampleur, va donner lieu à une étude d'évaluation des incidences Natura 2000. Donc, on va se plier aux mêmes exigences réglementaires que le maraîcher sur sa zone naturelle. En matière de retombées d'emploi, pour l'instant la filière éolienne en mer en France se développe petit à petit parce que le développement des premiers parcs crée un appel d'air au développement industriel. Donc, on a des usines de pâles, de nacelles qui se sont installées à Cherbourg, au Havre. On a des sous-stations électriques de l'ensemble de nos parcs qui vont être assemblés à Saint-Nazaire, au chantier de l'Atlantique. Donc, on a sur la façade atlantique et Manche/mer du Nord un développement très croissant des capacités de production industrielle. On a aujourd'hui 4 800 emplois à peu près dans la filière. Et, on a fait — vous le verrez dans le dossier du maître d'ouvrage — une carte de la région en essayant de recenser justement toutes les entreprises, mais aussi les formations, qui pouvaient être en lien avec l'éolien en mer. Pour l'instant, il n'y a rien de spécifique. Mais, on a beaucoup d'entreprises dans l'aéronautique. On a des entreprises dans le recyclage qui sont prêtes à s'engouffrer dans le développement de cette filière au niveau régional. L'hydrogène vert est une question très intéressante. On a croisé les ports. Les ports s'y intéressent beaucoup aussi bien à La Rochelle qu'à Bordeaux. Donc, ce sont des filières en devenir pour lesquelles des électrolyseurs se multiplient, et qui sont donc appelées à se développer fortement. L'efficacité de l'euro investi par rapport à d'autres scénarios, je ne sais pas très bien la manière de répondre à cette question aujourd'hui, je vous l'avoue. Vous pouvez

peut-être poser de nouveau cette question par écrit. On la formulera mieux en matière de réponse. En tout état de cause, quand un industriel s'aligne effectivement sur un projet comme celui-ci, il s'aligne pour avoir une rentabilité industrielle, et l'État propose des tarifs qui lui permettent aussi de fournir une électricité rentable. Pour l'instant, j'en resterai là sur cette réponse, mais on peut la spécifier par écrit si vous le souhaitez. Il reste les mesures compensatoires. Elles seront à définir dans le cadre du projet en fonction de l'endroit où l'on installera les éoliennes. On a parlé de la localisation. Il faut essayer de trouver déjà... On va déjà passer par des mesures d'évitement et réduire avant de compenser. Donc, essayer de trouver le lieu d'implantation le moins impactant pour l'environnement si le projet se fait, encore une fois, après avoir réglé la question de l'opportunité. On peut jouer sur la distance à la côte pour l'installation de ce projet. Et, en matière de compensation, on peut imaginer différentes choses. Je ne sais pas si, de ton côté, tu veux mentionner des exemples qui pourraient exister à l'avenir.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Ce sera très simple. Jusque-là, sur la partie raccordement des premiers projets dits historiques, on n'a pas eu à avoir de compensation précisant parce que l'on a pu avec les études d'impacts et la concertation éviter et réduire suffisamment. Cela souligne bien l'importance du travail sur la durée pour ces projets-là. Si l'on a réussi à le faire pour le raccordement des premiers projets, on reste assez optimiste sur la capacité à le faire pour celui-ci, dès lors évidemment que tout le monde travaille autour de la table.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Pour éviter toute frustration, parce que je vois des gens qui jettent des regards en se disant que je ne vais jamais vous donner le micro, Anaïs va passer parmi ceux qui veulent poser une question. Si vous pouvez les écrire là-dessus, et l'on va faire une séance où l'on prend les questions. Sinon, on n'arrivera pas à contenter tout le monde. Je commence par madame. Après, c'est vous, Madame. Après, c'est vous, Monsieur. Et, ensuite, c'est vous, Monsieur.

Une citoyenne

Bonjour. Merci beaucoup. Marie. Tout d'abord, merci beaucoup à la Commission particulière du débat public d'avoir ouvert la question de l'opportunité qui ne se pose pas seulement sur l'endroit où il faut mettre le parc dans la zone que vous avez à l'écran. Mais, également l'endroit à l'échelle de la façade. On rappelle les enjeux de biodiversité. J'aurai juste trois points très rapides. Les enjeux de biodiversité ont été rappelés. En elle-même, la mer des pertuis est déjà un formidable réacteur énergétique qui capte l'énergie de la lumière. C'est une zone reconnue. Or, le dossier tel qu'il est présenté au public ne permet pas au public de voir et de percevoir ses enjeux. Ce n'est pas une carte avec la zone Natura 2000 ou le parc marin qui va permettre [incompris - 1:04:55.7] de bien faire comprendre au public les enjeux en matière de productivité. Et, donc, nous demandons à la Commission particulière du débat public s'il est possible d'organiser une conférence avec des experts locaux que vous avez cités de Bordeaux, de Biarritz, de La Rochelle pour présenter beaucoup plus clairement, concrètement les enjeux de cette zone.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

On va avoir des ateliers spécifiques qui vont permettre justement à ces acteurs...

Une citoyenne

Pourquoi ne fait-on pas largement publier avec les images ? C'est une zone, c'est une halte migratoire. L'enjeu, les risques, c'est de perdre une halte migratoire. Donc, c'est des populations d'oiseaux sur toute une trajectoire. C'est aussi un risque juridique pour la France. Et, c'est un risque de décrédibiliser tous les acteurs qui se sont déjà mobilisés sur Natura 2000 aussi bien dans cette zone ou largement ailleurs. Deuxième point, c'est que cette zone représente... Pour vous situer, c'est la superficie du bassin d'Arcachon ou c'est la superficie... Oléron, c'est 170 kilomètres carrés. Donc, on n'est pas très loin. La forêt de la Coubre, c'est 8 000 kilomètres carrés. Donc, ça signifie que l'on substitue à des milieux naturels des milieux artificiels. Nous demandons à la Commission du débat public de faire la lumière sur les raisons pour lesquelles on ne peut pas éviter la zone Natura 2000 à l'échelle de [incompris - 1:06:34.4] des justifications qui seront apportées [inaudible - 1:06:38.4]. Et, le dernier point est celui du parc naturel marin qui ne s'est pas [inaudible - 1:06:42.5]. Nous souhaitons que la Commission du débat public sollicite le Conseil de gestion du parc qui est un lieu démocratique de discussions [inaudible - 1:06:55.0].

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

On ne vous entend vraiment pas. Madame, je me permets de retranscrire juste rapidement. Elle souhaite que la Commission nationale du débat public puisse notamment réunir le Comité de gestion du PNM sollicité. On les a déjà rencontrés pour notre étude de contexte. S'ils sont présents, j'ai envie de dire qu'ils peuvent s'exprimer comme tout le monde. On va avoir des ateliers spécifiques sur l'environnement qui permettront à ce type d'acteurs qui représentent effectivement les enjeux de biodiversité d'en parler. Pour l'instant, je me permets cette réponse un peu rapide. Ici, est-ce que vous êtes tous de la FNE ? Non, parce que ce serait dommage de multiplier le même type d'acteurs. Je vous ai vu, Monsieur. Ne me faites pas les gros yeux. Madame est là aussi. Je vais bientôt interdire les papiers, je vous préviens.

Mme Marie-Hélène GIBERT, SPPEF

Marie-Hélène DUBERT. Déléguée Charente-Maritime pour la société pour la protection des sites et de l'esthétique en France. Deux questions et une observation. La première question est directement en complément de celle de FNE. Vous avez parlé de l'impact environnemental marin. Et, je voudrais poser une question sur l'évaluation environnementale à terre. Nous avons eu peu de visuels. Chaque éolienne ou chaque groupe d'éoliennes devra être rattaché à un poste à terre. Combien y aura-t-il de postes à terre par éolienne puisqu'on parle d'une grande extension des éoliennes ? Combien pour dix éoliennes, par exemple, de postes à terre ? La dimension de ces postes à terre et leur impact environnemental. C'est le mutisme complet. Donc, 1 : l'impact ; 2 : le nombre ; et l'endroit et les critères retenus. Il faudra nous donner des éléments. Ensuite, le poste à terre, les postes à terre : où ? À quelle distance de la mer ? Quid encore de montées du niveau des eaux ? Nous sommes sur une côte à très forte érosion. Deuxième question. Ce sera pour madame qui est passée. Deuxième question : le démantèlement aussi bien en mer qu'à terre. On n'a déjà pas résolu celui du démantèlement des éoliennes terrestres. On sait trop bien que chaque projet ne prévoit pas ou de manière ridiculement insuffisamment le coût du démantèlement. Qui en assure le financement ? Troisième élément qui est une observation. J'ai vu, moi aussi, dans le sud-ouest la manne des taxes qui vont retomber auprès des élus pour les distribuer collectivement. On a l'impression que c'est pour acheter les élus et qu'ils disent oui, et l'on n'entend pas du tout l'intérêt général, la légitimité.

Applaudissements

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Quand une question a déjà été posée, effectivement on va essayer de ne pas la poser de nouveau. Simplement, je vais peut-être faire un éclairage rapide sur le raccordement. Sur le nombre, j'avais compris. J'avais répondu un. Mais, je vais vous laisser évidemment faire une réponse officielle sur ce problème. Sur le démantèlement, on a déjà abordé la question du démantèlement. Mais, madame complète la question en parlant aussi du coût, du financement du démantèlement ? À qui incombe-t-il ? Voilà, peut-être préciser si c'est dans les appels d'offres ou pas. Je vous laisse apporter une réponse très rapide là-dessus. Ensuite, je cours là-bas.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Oui, merci, Madame, de votre question. Effectivement, on a tendance à oublier l'enjeu terrestre pour ces projets éoliens en mer, ce qui est logique. Mais, c'est bien d'y revenir. Comme je m'attachais à vous le présenter en introduction, on a bien un poste électrique en mer et un poste électrique terrestre à construire pour un raccordement standard. Après, si l'on a deux parcs, et c'est l'une des questions posées au public, en fonction des scénarios — on pourra y revenir, mais ça suppose de prendre plusieurs minutes pour les présenter très rapidement, donc c'est peut-être un peu compliqué — on peut avoir davantage d'ouvrages en mer et à terre. Autrement dit, si l'on a de la très grosse puissance et que l'on reste dans la technologie classique de raccordement, on pourrait avoir en fonction des scénarios de raccordement à débattre d'avoir à prévoir plusieurs postes électriques terrestres. Mais, pour vous répondre, un poste électrique terrestre de raccordement pour les puissances dont on parle, c'est de l'ordre de 5 hectares — on va dire 500 mégawatts. Si c'est beaucoup plus, ça peut aller jusqu'à 10 hectares. Ces postes électriques doivent être situés sous le réseau électrique existant, c'est-à-dire des dizaines de kilomètres dans les terres.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Quand vous parlez de 5 à 10 hectares, excusez-moi, c'est sur les postes terrestres.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Électriques terrestres. Tout à fait, la question était terrestre. Donc, je réponds pour le terrestre. Donc, en fonction des scénarios, encore une fois de ce qui est discuté pour le parc en matière de localisation

et de distance, puisqu'on parle d'une puissance du simple au quadruple : 500 mégawatts à quatre fois plus. Donc, en fonction de ça, on ne prévoit pas les mêmes ouvrages électriques. De ce fait, on doit prévoir plus ou moins d'espaces à terre pour prévoir les équipements électriques qui vont avec. En tout cas, sur les gros chiffres, c'est à peu près ça. Mais, ces ouvrages se trouvent — on peut peut-être reprendre la carte initiale, la 13 — sous le réseau, c'est-à-dire pour les puissances dont on parle, 500 mégawatts à 2 000 mégawatts, il faut aller chercher le réseau rouge. On voit que l'on est déjà loin dans les terres. En revanche, si l'on ne parle que de 500 mégawatts, on peut envisager — c'est une option — de ne se raccorder qu'au réseau vert 225 000 volts qui se situe derrière la zone de La Rochelle. Voilà un exemple de scénario de raccordement qui peut être mis sur la table en miroir des scénarios de puissance et de localisation pour le parc. S'agissant du démantèlement, RTE est responsable du projet de la phase actuelle du débat public jusqu'à son exploitation et son démantèlement. C'est donc RTE qui financera le démantèlement des ouvrages de raccordement.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Il y avait une autre question. Excusez-moi d'y répondre ou pas, mais il y avait la question de la manne financière.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

En général, j'aime bien que l'on réponde à toutes les questions. Excusez-moi.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Rapidement, Madame, la manne financière, il s'agit effectivement d'une taxe éolienne en mer qui s'applique sur le domaine public maritime. C'est une taxe qui s'élève à 18 000 euros du mégawatt installé, c'est-à-dire 18 millions d'euros pour un parc de 1 000 mégawatts et par an. Elle est distribuée de la manière suivante : 50 % sont attribués aux collectivités locales qui ont un effet visuel du parc ; 35 % sont versés aux comités des pêches ; 10 % sont versés à l'OFB ; et 5 % à la SNSM, la sécurité en mer.

Mme Marie-Hélène GIBERT, SPPEF

Ce serait judicieux... C'est l'expression d'un énorme...

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Madame, on répond à votre question. Excusez-moi, on répond à votre question. On ne fait pas de rebond. Sinon, c'est intenable.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Simplement, pour ajouter sur le démantèlement, il y a une obligation de démantèlement qui est prévue dans le cahier des charges, et qui est accompagnée de garanties financières, c'est-à-dire que si au moment du démantèlement, l'industriel ne peut pas s'aligner, ces garanties financières joueront. L'État se substituera au moment du démantèlement. Par exemple, pour le parc de Dunkerque, ces garanties financières sont de 900 000 euros.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Excusez-moi d'avoir oublié cette question. Prochaine intervention. Après, je retourne là-bas. Monsieur.

M. Yves VERILHAC, LPO

Bonsoir. Yves VERILHAC. J'étais directeur général de la LPO. La lutte pour la protection des oiseaux. Je peux vous confirmer que nous sommes fortement opposés à ce projet. Pour les gens qui se feraient du souci, la LPO, mais aussi d'autres associations comme FNE, ira jusqu'au contentieux si le permis devait être accordé. Je voudrais vous lire l'extrait d'un courrier adressé par monsieur le préfet de Poitou-Charentes à la ministre en 2011. *L'exercice d'identification des zones proposées pour la façade sud Atlantique conduit en 2009/2010 n'a retenu aucune zone favorable au large du Poitou-Charentes sur la base de la qualification d'enjeux d'exclusion des espaces maritimes classés Natura 2000. Cette décision qui a été prise collectivement par l'État pour la façade sud Atlantique a été motivée par la nécessité de consolider l'acceptation du projet d'extension du grand port maritime de La Rochelle. Il était en effet nécessaire d'obtenir de la Commission européenne pour la mobilisation du FEDER —*

donc de subventions importantes — *sur ce projet. Et, cet accord supposait que l'État en région donne à la Commission européenne des garanties sur l'intégrité écologique de la zone maritime au large du port.* Ma question consiste à demander à l'État les raisons pour lesquelles il a changé d'avis. Et, je vous lis maintenant — c'est plus court — un petit extrait du Directeur de l'Agence des aires marines protégées qui écrivait au préfet : *dans un contexte où il apparaît — c'est l'État, c'est l'OFB maintenant, c'est ceux qui nous disent que c'est vachement bien et qu'il faut faire ici — plus que nécessaire de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, en amont de la définition même des projets, et en impliquant une réflexion sur le lieu même d'implantation, mise en œuvre de la doctrine « éviter, réduire, compenser », et ce de manière à répondre aux engagements de l'État en matière de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements. Mais, aussi dans le cadre d'une démarche d'évaluation environnementale. La remontée d'une telle zone propice, compte tenu des enjeux en présence, n'apparaît pas appropriée.*

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi. Je dois être un petit peu bécasse, mais est-ce que vous attendez une réponse ?

M. Yves VERILHAC, LPO

Pourquoi est-ce que l'État a changé d'avis ? Quand vous avez la ministre qui vient à Oléron, et qui vous explique cet été que si les gens sont contre, c'est uniquement parce qu'ils n'ont rien compris... Non, l'État avait bien compris il y a quelques années. Le dernier courrier que je viens de vous lire date de 2015. Ce n'est pas si vieux que ça. Donc, quelle est la continuité de l'État ? Si vous voulez une question...

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est simplement pour clarifier pour que tout le monde comprenne, y compris moi. C'était important. Je vous laisse répondre à cette question. J'irai ensuite de l'autre côté.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Pour moi, ce n'est pas vraiment une question. Simplement, je peux peut-être ajouter, derrière ces courriers que mentionne M. VERILHAC, il y a eu d'autres courriers qui ont infirmé ce qui a été dit, et pas seulement de la part de l'État. Ils étaient seulement signés par les différents usagers qui peuvent s'exprimer sur cette zone. Comme vous le savez, M. VERILHAC, il y a eu plusieurs courriers signés par les députés et parlementaires. Il faut rétablir aussi un petit peu l'exactitude des faits. Peut-être que vous avez des courriers comme ça. J'ai des courriers inverses. Donc, on peut faire une minute de courriers. Ce n'est pas très intéressant, je crois.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Très bien. OK. Sur des courriers, effectivement juridiques, peut-être plus de... Je suis désolée, vous n'étiez pas le prochain sur la liste.

Un citoyen

Merci. Je reviens sur... simplement, un petit A. Sur le parc naturel marin, on parle beaucoup du parc naturel marin depuis tout à l'heure. C'est normal, c'est très important. Juste, je rappelle que le parc naturel marin, c'est 6 600 kilomètres carrés depuis la pointe de Brest jusqu'à la Vendée, y compris tout le littoral de Charente-Maritime bordant des villes comme Royan, Rochefort, La Rochelle, de grands ports maritimes, d'un certain nombre de ports de plaisance, d'activités et de personnes qui vivent à proximité. Ensuite, je trouve très important...

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi. Pouvez-vous donner votre identité qui n'a pas été précisée ?

Un citoyen

Je suis Bernard PISSANT et je parle en mon nom personnel. Ensuite, simplement, pour dire que je trouve que la question de l'opportunité est essentielle. Je pense que l'on est tous à peu près d'accord sur la première diapositive. En tout cas, dans les grandes lignes, c'est-à-dire que ça chauffe. Il faut faire quelque chose. En 2050, nécessairement on consommera moins d'hydrocarbures et donc plus d'électricité. Et, la question n'est pas d'économiser ou de consommer plus d'électricité, mais c'est d'économiser et de consommer plus d'électricité. Du coup, ma question est simple. Quelles seraient, compte tenu de la technologie actuelle pour la Nouvelle-Aquitaine, les alternatives si l'on ne réalise pas de parc éolien ?

Applaudissements

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie. C'est vraiment une question très large. On n'a plus de micro... Je n'ai plus qu'un seul micro... Ça va devenir de plus en plus complexe... Est-ce que, M. VOS, vous voulez apporter quelques éléments sur les perspectives si l'on n'a pas effectivement... le scénario zéro ? Comment fait-on sur les consommations actuelles de la Nouvelle-Aquitaine ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Cela voudra dire qu'il faudra sans doute développer le nucléaire. Dans la région, on a deux centrales. On a une centrale à Blaye vers la Gironde et l'on a une centrale à Civaux dans la Vienne. La centrale de Blaye a été inaugurée en 1981 ou 1983. Je ne sais plus. Elle a plus de 40 ans. Elle est repartie pour dix ans, mais à priori elle est quand même vieillissante et il faudra une solution de remplacement. La centrale de Civaux a été inaugurée en 1997, je crois. Donc, elle est plus récente. Elle pourra continuer à fonctionner. Mais, il va donc y avoir la question du développement nucléaire qui a aussi ses questions d'acceptabilité sociale inévitablement. Ceci dit, c'est une option à envisager. Le gouvernement s'est prononcé sur la reprise des projets EPR, il y a quelques jours. Vous avez pu le suivre comme moi. Peut-être que c'est une option. Sinon, après, c'est le développement des énergies renouvelables. En ce qui concerne la région de Nouvelle-Aquitaine, c'est absolument son objectif. Elle vise le développement des énergies renouvelables à hauteur de 45 % du mix en 2030 et à 100 % en 2050. Et, en particulier, elle se base sur le développement de l'éolien en mer avec la recommandation d'une installation de l'équivalent de 1 100 mégawatts à l'horizon 2030.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Quelle est la source ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

C'est le SRADDET, Schéma régional d'aménagement et du développement du territoire. Et, c'est repris dans la feuille de route Néo terra de la région.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je m'en vais au fond. Je vais prendre la question de monsieur et la question de madame qui lève le doigt depuis très longtemps. Ensuite, on demandera à Anaïs un petit retour sur les questions parce qu'elle a récolté des questions parmi vous. On va pouvoir faire une petite synthèse.

Un citoyen

Bonjour à tous. On s'était exprimé sur les ambitions de neutralité carbone à l'horizon 2050. En réalité, je suis convaincu que ça va être très compliqué de les atteindre. Certes, on a la solution d'être plus sobre. On a aussi la solution d'être plus efficace énergétiquement en isolant les logements. Ça a été rappelé tout à l'heure. Mais, il va bien falloir produire cette énergie et cette électricité. D'autant plus, on l'a rappelé tout à l'heure, que nos usages vont s'électrifier. On va avoir plus de voitures électriques. Donc, on va commencer à consommer moins de pétrole et plus d'électricité. Partant de là, je pense qu'il est important de ne pas être naïf. En fait, toutes les sources de production d'électricité et d'énergie ont un impact. On ne peut pas dire que c'est magique de produire de l'électricité, comme ça sans impact. Maintenant, reste à savoir en fait cet impact. Mesurons-le et surtout basons-nous sur des choses assez rationnelles. Je viens d'entendre la LPO parler. Justement, sur l'impact avifaune, les données que l'on a, c'est sur des parcs à terre et sur des parcs en Belgique avec 10 ans de retour d'expérience. Le taux de mortalité des oiseaux sur ces parcs à terre, c'est une étude menée la LPO. On ne peut pas les taxer d'être proéoliens. Cela nous donne un équivalent rapporté à la mortalité qu'un chat provoque sur les oiseaux sur la base de 500 mégawatts, 35 éoliennes, entre un et dix chats. Donc, certes, il y a des impacts. On peut parler des autres impacts, mais c'est important avant de savoir de quoi l'on parle de mettre des chiffres derrière tout ça. Donc, c'est sur cet impact. La pêche, évidemment qu'il y a un impact sur la pêche. Il faut le mesurer et le connaître. En l'occurrence, les études sur la pêche, je n'ai aucun détail sur ça. Mais, le résultat de l'étude que j'ai consultée avant de venir, c'est zéro perte de tonnage sur les produits de pêche. Peut-être qu'ils ont dû modifier leurs pratiques. C'est peut-être contraignant pour un pêcheur. C'est certain. En tout cas, sur ces choses-là, je voulais m'exprimer. Ensuite, je suis étonné du point auquel les gens se découvrent une indignation face à l'éolien, alors qu'ils n'ont pas la même en regardant leur smartphone, en ne se posant même la question de savoir si les composantes qui sont dans leur smartphone, il faut continuer ou pas à les exploiter. Certes, pour synthétiser, il y a un impact. L'impact, il faut le mesurer et arrêtons de dire des choses sans données techniques ou de

retours d'expérience. Je vous invite à lire les études de la LPO sur la mortalité des oiseaux. Sur la Belgique, je crois que c'est l'Institut royal scientifique de Belgique qui publie ça. Je vous parle de ça parce que je pense que ce sont les études les plus fournies avec les plus grands retours d'expérience. Je voulais faire entendre cette voix et je vous remercie.

Applaudissements

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie beaucoup. Merci de votre attention. Merci de ces références. Je précise que l'on a sur le site du débat public la possibilité de poser des questions auxquelles, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on répond au fur et à mesure selon le destinataire des questions. Et, on a aussi une partie « commentaires et avis » où si vous voulez partager des études, vous pouvez le faire. On ne fait pas de « censure ». Si votre étude existe, vous pouvez la partager. On aura un petit de tout, mais c'est aussi le principe des débats publics.

Une citoyenne

Merci beaucoup. Je suis étudiante à la faculté de droit de La Rochelle. Et, j'aurais plus une remarque et des questions sur l'utilité de ce débat. D'abord, je trouve dommage qu'on ne puisse pas de faire du ping-pong. Je sais qu'on est limité par le temps, mais le principe d'un débat est quand même de débattre. Là, on pose plus des questions à quelqu'un qui nous répond, mais on ne peut pas répondre. Donc, c'est un petit peu dommage... À l'avenir, on aura le temps peut-être de plus discuter sur une plage horaire de quatre heures. Je ne sais pas.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

On a des formats ateliers qui sont prévus. Je me permets. Il y a des formats ateliers qui sont prévus, qui sont des groupes plus restreints qui vont nous permettre des échanges. Sur des débats publics comme ceux-là, et l'on est habitué à en donner, si vous commencez à partir sur un ping-pong, en fait, monsieur et madame vont parler techniquement pendant des heures. Et, on va tous assisté béat en se demandant le moment auquel ça se termine. Ce sont des choix, mais on essaye de contenter le maximum.

Une citoyenne

Après, je me pose des questions. Là, il y a eu des débats publics à Saint-Trojan et il y en aura dans le département pendant plusieurs mois, mais qu'est-ce qui va rester au bout ? Il y aura le festival, si j'ai bien compris le calendrier, mais dans le processus administratif et la mise en place du projet concret, comment les voix que l'on expose ici vont être prises en compte ? Est-ce qu'elles ont une valeur juridique ? Qu'est-ce qui nous prouve que monsieur va nous écouter et va changer quelque chose par rapport à ce dont il en a envie ?

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci de votre question. Effectivement, en plus, c'est une question qui a déjà été posée sur le site de la plateforme. Je vais apporter quelques éléments de réponse. Tout simplement, une fois que le débat est terminé, nous cinq, les membres de la Commission particulière du débat public, avons deux mois pour synthétiser l'ensemble de ce qui s'est dit dans ce débat. Déjà, vous aurez un premier élément sur lequel juger de la sincérité et de l'écoute que l'on a pu porter à vos arguments et aux débats qui se sont tenus, puisque déjà il y aura ce document qui fera vraiment la synthèse de tout ce qui s'est dit. Ensuite, le maître d'ouvrage aura trois mois pour répondre, c'est-à-dire nous dire la manière dont il entend prendre en compte la synthèse de ce débat public. Donc, il y a ces deux documents qui sont ensuite versés à l'enquête publique. Ce sont des documents officiels qui font partie du dossier de l'enquête publique. Ce sont des documents officiels qui sont publics. Et, ils sont le plus fidèles possible. En tout cas, on s'engage, Commission particulière du débat public, sur ce projet à en faire une restitution la plus fidèle possible. Je vous propose qu'on donne la parole à Anaïs pour revenir un petit peu sur les questions qui ont été posées par écrit parce que ceux qui n'aiment pas prendre le micro, il y en a aussi. Donc, on va les écouter sans les écouter.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Effectivement, on a une première question qui fait un peu le lien avec la précédente puisque c'est une question sur le débat en lui-même. Je vous la lis. *L'éolien à Oléron concerne beaucoup la jeunesse. Mise en service au mieux en 2030. Durée de vie des parcs, etc. Avez-vous prévu d'aller à la rencontre de ce public avec des moyens adaptés à leur âge ?* Pour vous répondre, effectivement, nous avons prévu dans le cadre de ce débat des actions pour aller chercher certains publics dont on sait qu'ils

viennent un petit peu moins à ce type de réunions que d'autres types de publics. En l'occurrence, il y a des personnes en situation de précarité vers lesquelles on va aller avec des moyens spécifiques. Mais, la jeunesse fait aussi bien entendu partie de nos publics cibles que l'on va essayer d'aller chercher. Pour ça, on a prévu un certain nombre de choses. Si vous êtes étudiante à La Rochelle, peut-être que vous savez que l'on travaille avec l'Université de La Rochelle pour mettre en place des ateliers qui vont permettre notamment avec un jeu de plateaux sérieux qui est développé pour discuter d'un certain nombre de choses. On a aussi prévu un certain nombre d'actions avec les lycées dans le département.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une réponse complète à ce sujet puisque c'est une question qui nous est arrivée sur le système du site. Sur le site, vous avez une partie « participer ». Vous pouvez poser des questions, et cette question a été posée. Donc, on a rédigé en détail tous les dispositifs que l'on a mis en place. En tout cas, sachez qu'attirer les jeunes sur ces sujets est une de nos préoccupations principales puisque c'est eux qui vont être concernés certainement plus tard. En tout cas, même maintenant par ces débats. C'est leur avenir. Donc, on essaye au maximum, même si ce n'est pas simple. Mais, les réunions publiques ne sont pas le meilleur lieu, mais on a d'autres dispositifs. Et, le fait de terminer par un festival, c'est aussi pour eux qu'on le fait pour essayer de les impliquer dans cette réflexion.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Effectivement, dans le festival, il y aura beaucoup d'activités destinées aux jeunes et au public scolaire. Je vais me tourner vers les maîtres d'ouvrage pour une série de questions un peu techniques avant de passer à d'autres sujets. On a une première question. *Qu'est-ce que le poste de compensation et comment fonctionne-t-il ?* Peut-être que je donne une autre question un peu différente, mais qui est un peu aussi technique sur l'après, pour les éoliennes, ça a déjà été un petit peu évoqué. *Pour la construction, il faut aluminium, acier, terres rares, etc., ne risque-t-on pas des ruptures d'approvisionnement ? Que pensez-vous des extractions et des nuisances induites, notamment en matière de pollution ?* Peut-être que ça vaut la peine de revenir un peu sur les matériaux utilisés et la manière dont ça peut être pris en compte dans le projet.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

J'alerte juste sur le fait qu'il nous reste un quart d'heure à peu près. Donc, on va essayer de traiter quelques questions et d'en reprendre peut-être une ou deux dans le public.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, on ne pourra pas traiter toutes les questions ici, mais on les garde précieusement pour les mettre sur la plateforme pour que vous puissiez avoir des réponses détaillées des maîtres d'ouvrage.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

La première, je pense que c'est plus pour RTE.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Oui, oui, pas de difficulté. Je vois que la personne qui a posé la question a vu attentivement le schéma et a un œil assuré puisqu'effectivement je n'en ai pas parlé, mais c'est l'occasion. Je disais que les scénarios de raccordement sont strictement liés aux scénarios pour le parc en mer : puissance ; distance. Et, sur ce même schéma standard, ça couvre un peu tous les scénarios à la fois, même si lors d'un atelier peut-être à venir on pourra vraiment rentrer dans le détail des scénarios de raccordement puisque ça peut être assez vite technique. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a les mêmes ouvrages au début : poste électrique en mer ; poste électrique terrestre. Si l'on a un raccordement long, ce qui est le cas pour ce projet puisque la zone est assez éloignée en mer, même si elle l'est moins par rapport aux îles, mais partons du réseau électrique terrestre. Donc, le réseau que j'ai montré tout à l'heure rouge ou vert, surtout le rouge. On est déjà loin du littoral par rapport au réseau existant. Du coup, on a un long raccordement. Je dis long par rapport au projet qui aurait pu être lancé par l'État depuis les années 2010. On était plus proche des côtes et le réseau était aussi plus proche du littoral. Là, on a un long raccordement. En fonction de ce raccordement et de la puissance cible, on peut varier de technologie de raccordement. Et, le poste de compensation intermédiaire est prévu dans les scénarios où l'on est en courant alternatif, c'est-à-dire la technologie de raccordement électrique retenue jusque-là pour les premières générations de parcs : Fécamp ; Saint-Nazaire ; Courseulles-sur-Mer ; Saint-Briec ; etc. C'était du courant alternatif. Mais, c'était des raccordements plus courts. Pour ce projet, les raccordements seront plus longs, et donc on devra prévoir de la compensation intermédiaire qui, comme son nom l'indique, devra compenser l'électricité, c'est-à-dire que quand on a un raccordement très long

et que l'on est en courant alternatif, on perd en qualité d'électricité. Ça produit par le transit même de l'électricité de l'énergie dite réactive que l'on doit compenser pour garder un bon productible. Et, le fait que la production du parc soit acheminée à 100 % jusqu'à sa destination, c'est-à-dire le réseau qui ensuite permet d'acheminer l'électricité jusqu'aux habitations, aux industries, aux territoires. Voilà le rôle de cette compensation intermédiaire, mais qui n'est valable que dans certains scénarios de raccordement. Pour de plus gros volumes, de plus grandes distances de raccordement, on peut passer à une autre technologie : le courant continu que l'on utilise pour les interconnexions avec nos voisins européens, par exemple, sur la façade golfe de Gascogne avec l'Espagne, sur de longues puissances, longues distances. Et, on n'a pas de compensation intermédiaire dans ces scénarios. Encore une fois, en fonction de la puissance et de la distance à parcourir pour l'électricité, on a besoin ou pas d'un certain nombre d'équipements électriques à prévoir. Et, c'est le cas de cette compensation dite intermédiaire.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait une autre question.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

La question était sur les matériaux qui constituent une éolienne. À 90 %, il s'agit de parties métalliques et de bétons, et les 10 % restant sont notamment des pâles qui sont faites de matériaux composites. Donc, on a des questions de recyclabilité sur ces matériaux composites, comme j'en ai parlé tout à l'heure avec un progrès des processus industriels au niveau des solutions à ce sujet. 95 % des éoliennes vont être recyclables à l'horizon 2022. Et, de plus en plus, les industriels sont en train de travailler au *repowering*, c'est-à-dire la réutilisation des mâts. Il y a une expérience intéressante qui a été faite récemment au Danemark de *repowering* de trois éoliennes pour l'instant. Donc, le changement des rotors pour que les mâts puissent continuer à être utilisés. Donc, peut-être qu'à terme l'on n'aura pas nécessairement besoin de démanteler les éoliennes.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On prend une question et l'on retournera dans le public. Il y a des choses qui ont déjà été abordées. On se permet. Là, il y a une question qui n'a vraiment pas du tout été abordée. Je ne sais pas si vous allez pouvoir apporter des réponses, mais *est-ce que l'on a une comparaison production et de rendement de ce que pourrait donner l'hydrolien, par exemple, dans les pertuis ?* Est-ce que sur l'hydrolien/éolien, est-ce que ce sont des choses qui sont déjà comparées ou comparables ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Les autres énergies marines renouvelables, c'est évidemment un sujet extrêmement intéressant. On considère qu'il y a un potentiel hydrolien en France de 3 gigawatts, mais c'est au stade vraiment préindustriel. Pareil, pour l'houlomoteur qui est en recherche de développement. On imagine avec 400 térawattheures de capacité de production en houlomoteur à terme avec un objectif à moyen terme d'utilisation de 10 % de ce potentiel. Mais, c'est aussi quelque chose qui est tout à fait au stade de recherche et de développement. L'éolien qui va se développer le plus à l'avenir à côté du posé, c'est le flottant. On considère d'ici 10 ans que l'éolien flottant pourra être comparable à l'éolien posé en matière de maturité industrielle. Mais, ce sont toutes des énergies qui intéressent les développeurs, et sur lesquels ils se penchent avec attention. Il y a des tentatives qui sont faites dans l'estuaire de la Gironde, par exemple, ou ailleurs dans le sud, je crois, à Biarritz sur l'houlomoteur et sur le marémoteur, mais ce sont des prototypes pour l'instant.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Très bien. Une dernière. *Quelles sont les restrictions d'usages, servitudes, dans la zone de raccordement ? Comment seraient pris en compte notamment les épaves, les sites d'intérêts sous-marins pour le tracé du raccordement entre les éoliennes et la terre ?* Est-ce qu'il y a des études sur ces éléments, des restrictions d'usages ?

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Oui, tout à fait. S'agissant des épaves, c'est-à-dire du patrimoine archéologique en mer ou à terre, naturellement on les évite. Donc, on compte sur la bibliographie ou éventuellement les études que l'on mène avec le DRASSM en mer ou avec l'INRA à terre. Nos études bibliographiques en identifient déjà un certain nombre. Donc, tout ceci est en ligne et consultable. On sait déjà ce qui est référencé par la bibliographie. Il s'agira de le mettre à jour le cas échéant, si projet il y a. Donc, c'est pour le patrimoine archéologique. Après, les restrictions d'usages. En mer, notre objectif est d'avoir zéro restriction d'usage au droit du câble. Là, je pense évidemment à la pêche. C'est l'objectif que l'on poursuit et avec lequel

on travaille. On travaille avec les pêcheurs pour l'atteindre. Cela a été dit au début par monsieur le président. Il y a tout un travail à faire aussi sur ce sujet. On parle de profondeur d'enfouissement du câble, de ce genre de choses. C'est notre objectif. Après, à terre, au-dessus du câble, il y a effectivement des servitudes qui sont connues, cadrées. C'est quelques mètres de part et d'autre des liaisons. Par exemple, si l'on passe dans un champ agricole, le cultivateur peut cultiver, mais il n'a pas le droit de planter des arbres au-dessus du câble. On peut comprendre la raison. C'est pour éviter que les racines ne viennent le perturber ou empêcher une maintenance un jour ou ce genre de choses. Tout ceci est connu. Quand on est passé, on contractualise avec les acteurs concernés pour que ça se passe bien. Et, si indemnisation il doit y avoir, il y a indemnisation.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je prends encore trois questions, trois/quatre questions.

M. Francis GRIMAUD, Président de l'Union maritime de La Rochelle

Bonjour. Francis GRIMAUD. Je suis président de l'Union maritime de La Rochelle. L'Union maritime regroupe aujourd'hui plus de 60 entreprises, sachant que le port de commerce de La Rochelle est à priori générateur de plus de 8 750 emplois, selon la dernière étude INSEE. Il est indéniable que la pêche est effectivement dépendante de son milieu. Mais, sachez que le grand port maritime et les entreprises plus particulièrement — c'est mon propos — le sont également. Nous sommes donc nombreux à travailler ensemble autour de cet espace mer. Nos intérêts sont les mêmes. Ils sont convergents. Je ne souhaite surtout pas nous opposer. C'est d'ailleurs, je pense, l'un des bons aspects de ce genre de débats. Je peux vous dire aujourd'hui que les premiers éléments, le premier impact est notable avec une activité qui a commencé pour les pièces d'éoliennes pour un champ sur Guérande. Elles ont été immédiatement génératrices d'emplois, ne serait-ce par exemple que pour le personnel docker, ne serait-ce que pour les entreprises de la place portuaire. Je pense aux sous-traitants. Je pense aux navigants. Je pense aux services portuaires et autres. Et, je pense également que l'impact va se faire sentir au-delà du simple microcosme rochelais ou oléronais. C'est en ce sens d'ailleurs que l'Union maritime a participé à la constitution d'une association régionale qui s'appelle Aquitaine Blue Énergies, et qui veut sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine fédérer l'offre, et plus particulièrement — je dirais — les savoir-faire des entreprises de toute la région pour, à minima, placer les entreprises françaises et régionales dans cette activité qui va certainement prendre de l'essor. Pour l'anecdote, ça n'en est pas une d'ailleurs. Mais, je ne trouve pas le bon mot. Aujourd'hui, nous avons quelques intervenants qui viennent du nord de l'Europe sur des travaux que j'espère à terme nous pourrions récupérer au sein de nos entreprises. Je n'ai pas de question particulière. Par contre, je suis à disposition des uns et des autres.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

On a une première question ici. Je vais vous demander de vous présenter, d'exprimer votre identité.

M. Eliott TILLIER, Marin-pêcheur des Pays de la Loire

Bonsoir à tous. Eliott TILLIER pour les marins-pêcheurs des Pays de la Loire. J'ai une question à adresser à M. VOS qui a peut-être tout à l'heure justement déployé les éléments de clé de répartition de la perception de la taxe éolienne. Je veux juste simplement procéder à une petite clarification sur le volet comités des pêches. Le produit de la taxe ne vient pas abonder les comptes des comités, mais vient bien en support de développement de projet de pêche durable. C'est pour la petite précision. Et, j'avais une petite question sur l'explication du switch qui existe dans la clé de répartition sur cette taxe éolienne quand on est en mer territoriale, c'est-à-dire à l'intérieur, mais quand on est à l'extérieur dans la zone économique exclusive. Merci.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Question intéressante qui a déjà été également posée, mais qui va être posée régulièrement. Cette fameuse limite de ce qu'elle implique.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Pour le moment, ce qu'elle implique, c'est qu'au-delà des 12 miles, il n'y a pas de taxe éolienne en mer. Néanmoins, il y a une mission interministérielle qui a eu lieu pendant l'été dernier qui doit rendre ses conclusions sur une harmonisation de cette taxe au-delà des 12 miles, donc en zone économique

exclusive. Cela va aboutir parce qu'on a déjà un parc en Normandie qui sera au-delà des 12 miles. Donc, la question de la perception va se poser. Elle est donc en train d'être traitée.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Ce que vous dites, c'est... Je fais toujours ma bécasse, mais c'est normal. Que l'on est avant ou après, en gros, cette taxe sera quand même perçue.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Je dis aujourd'hui qu'elle n'existe pas au-delà des 12 miles, mais qu'elle existera demain. Après, pour sa forme, je ne sais pas si ce sera l'équivalent de la taxe qui s'applique. Mais, elle existera.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Elle existera, mais on ne sait pas la proportion ou les modalités. Très bien.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

On a deux questions ici.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

OK. Et, j'en ai une là-bas.

Mme Faustine MASSON, Comité régional des pêches — Nouvelle-Aquitaine

Bonsoir. Faustine MASSON. Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine. Je suis quelque peu étonnée des propos de Mme GILLMANN pour notamment les restrictions d'usages autour des centres de raccordement, etc., puisque tous les PV des grandes Commissions nautiques pour les projets déjà passés, donc les projets bretons et ceux face Manche, prévoient à minima une interdiction de naviguer 500 mètres autour ou 250 mètres autour des centres de raccordement. Pareil pour les câbles. Normalement, il y a des couloirs qui sont prévus. Sans parler de l'interdiction pour les chalutiers d'exercer leur art et tous les arts traînants de manière générale dans les parcs. Donc, j'ai été quelque peu étonnée de vos propos. Merci.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Merci de me donner l'occasion de préciser un peu plus les choses. Vous avez raison. Autour du poste en mer, on peut imaginer qu'il ne vaut pas s'approcher de trop près s'il y a un peu de houle ou de courant. Effectivement, il y a une zone de sécurité autour du poste en mer qui n'est pas encore définie pour de futurs postes RTE puisqu'on n'en a pas encore eu en développement. RTE a récupéré la responsabilité du poste électrique en mer depuis l'appel d'offres de Dunkerque, c'est-à-dire depuis 2018. Donc, ça ne concerne évidemment pas les postes de raccordement des précédents projets qui sont dans la bannette des producteurs. C'est le premier élément. Là, je parle du futur. Et, je veux parler de l'objectif RTE. Et, j'ai bien dit que notre objectif est d'atteindre zéro restriction d'usage notamment pour la pêche au droit des câbles, en l'espèce de raccordement. Et, je ne parlais pas des câbles interéoliennes de la partie parc qui concerne la partie parc, et donc producteur, aujourd'hui l'État. Demain, producteur, comme cela a pu être précisé. Après, sur le périmètre dont vous parlez, en phase travaux bien sûr il y a des restrictions d'usages pour assurer la sécurité des opérateurs, mais aussi des navigants. Mais, tout ceci sera déterminé en son temps par l'État et en concertation étroite avec les pêcheurs.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je prends la question de monsieur. On prend une dernière question là-bas et l'on s'arrêtera à 20 heures comme prévu puisque chacun, à moins qu'il y ait vraiment une énorme contestation. Je sais que ça génère des frustrations, mais on va ramasser les petits papiers. Et, on vous promet de tout reporter sur le site internet et de vous répondre, maître d'ouvrage et Commission en ce qui nous concerne.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Et, si vous voulez, il reste des papiers vierges sur certaines chaises. Si vous avez déjà utilisé votre papier, il y en a à disposition.

Un citoyen

Bonjour. Merci. Michel CURAZA. Je m'exprime à titre personnel. Je crois que l'on a bien compris l'enjeu de la transition majeure qui devait s'engager dans les prochaines années, dans les prochaines décennies. Je ne crois pas beaucoup à la réussite du développement des énergies comme le nucléaire.

Cela a été évoqué tout à l'heure. On voit bien les difficultés de l'acceptabilité sociale. Donc, ma question, il ne s'agit pas d'être contre les pêcheurs, avec les pêcheurs, contre la biodiversité ou pour la biodiversité. On est tous d'accord sur ce constat. Donc, c'est la question du périmètre que l'on voit. Dans quelles mesures — parce qu'on voit des points d'interrogation qui sont au-delà, ce qui montre bien que la question de la limite se pose — la conciliation des différents enjeux — la biodiversité, les pêcheurs, le besoin de développer des énergies renouvelables — pourrait être prise en compte, s'agissant que la technologie, comme cela a été indiqué tout à l'heure, permet de plus en plus — on le voit maintenant — d'avoir des posés qui vont un peu plus loin, d'avoir du flottant qui arrive ? Comment du coup l'État va à l'issue de ce débat — parce que dire pour ou contre, je dis que ça n'a pas de sens — va avancer dans une délimitation qui peut intégrer en fait l'ensemble de ces observations ? Et, comment va-t-on pouvoir aboutir avant d'aller dans un choix de périmètre plus précis ou plus arrêté pour le débat public ? C'est ma question.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y a la question effectivement du temps du débat qui va jusqu'au 30 janvier. On a expliqué un petit peu les modalités qui vont être au fur et à mesure... Tous les rendez-vous du débat vont être affichés. Il y a déjà des ateliers qui sont consacrés réellement à cette réflexion autour d'enjeux spécifiques que sont la biodiversité et d'autres enjeux qu'est la pêche. On va vraiment avoir ces temps précis. Effectivement, il va nous falloir... En tout cas, on fera la synthèse des arguments exposés, mais l'État, les porteurs de projet devront faire la synthèse de ce qui s'est exprimé pour faire « le meilleur choix » ou un autre choix. Mais, en tout cas, c'est bien à l'issue des discussions et des expressions d'arguments que l'on est en train de commencer à faire qu'il devrait y avoir ou pas une conciliation de tous ces enjeux précisément. Je laisse peut-être M. Pierre-Emmanuel VOS répondre plus précisément que ce que je viens de faire.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Non, je pense que vous avez apporté une bonne réponse pour ce qui est du débat public. Après le débat, vous l'avez mentionné tout à l'heure. Il va y avoir deux mois de bilan et trois mois de réponse de l'État et de RTE aux différentes questions qui auront été posées. Je pense que c'est important aussi de rappeler qu'il y a une suite au débat public, c'est-à-dire que si ce projet se poursuit, on va avoir jusqu'à l'installation des éoliennes, on va être dans un projet qui a des caractéristiques variables. On va pouvoir s'adapter à ce qu'il se passe dans les années à venir, aussi bien en matière de technologie que de découvertes sur l'environnement. Et, c'est important de rappeler que l'on va continuer la concertation. On va être accompagné pour ça par un gérant de la CNDP pendant deux ans. Et, on a tout intérêt à ce que ça se passe le mieux du monde. Donc, à monter à groupes de travail avec les différentes parties prenantes qui ont des activités en mer aussi bien les industriels, la pêche ou les associations environnementales, pour cheminer ensemble et préparer au mieux le projet et son installation.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Je crois qu'il y a un petit complément de votre voisine.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Oui. S'agissant de la partie raccordement, je dirais que l'on va enchaîner après le débat public et après la décision ministérielle bien sûr, si décision positive il y a de lancer le projet, sur une concertation qui est vraiment propre au raccordement. Une fois que l'on y verra plus clair, au terme du débat sur la localisation du parc, sa puissance, sa distance — je n'y reviens pas — et des scénarios de raccordement, on fera une proposition en prenant en compte tout ce que vous aurez dit, mais aussi les recommandations de la Commission particulière du débat public. Et, on pourra proposer à nouveau de travailler avec les parties prenantes pour affiner l'expertise. On va lancer des études plus poussées sur les zones. Des études qui coûtent. On mettra des bétons en mer. On fera des inventaires faune/flore en mer, en terrestre, etc., pour qualifier les impacts et choisir ensemble la solution de moindre impact. En fait, ce que l'on a fait sur les précédents projets avant enquête publique, on va le faire juste après le débat public. Et, on va pouvoir concerter autour de ça et affiner vraiment le travail pour aller chercher — on a plusieurs déclinaisons dans le territoire — en mer, au littoral et en terrestre le scénario le plus adapté finalement aux enjeux, et en fonction de ce qui aura été dit.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Donc, la dernière question.

Un citoyen

Merci. Gérard. Le projet éolien se base sur deux hypothèses, en fait. La première hypothèse, c'est l'augmentation de la consommation électrique. Personnellement, c'est une hypothèse que j'ai envie un petit peu de remettre en cause. La deuxième hypothèse, c'est de baisser la part du nucléaire dans le mix énergétique. Là, je suis plutôt pour. Je pense qu'il vaut mieux des éoliennes que du nucléaire. J'aurais une question par rapport à ça. 40 % du chauffage en France est du chauffage électrique. Est-ce que l'on sait, est-ce que vous pouvez nous répondre sur la consommation totale du chauffage électrique en France ? Quelle part d'un parc éolien cela représente-t-il ? La deuxième question qui est corollaire à ça : si l'on finançait, est-ce qu'une étude a été faite sur le financement des rénovations énergétiques des logements qui sont des passoires thermiques à chauffage électrique, en regard de l'investissement et du financement de l'investissement d'un parc éolien ?

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour cette question. Je pense que l'on peut amener certainement — je me retourne une fois encore vers le maître d'ouvrage — des éléments de réponse. C'est une question qui revient assez régulièrement à la fois dans les réunions publiques, mais aussi sur le système questions/réponses. Là, je pense que ça demande certainement une calculatrice un peu précise, mais vous devez avoir quelques éléments de réponse. On va essayer effectivement de la retranscrire sur le site et d'apporter une réponse écrite.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL de Nouvelle-Aquitaine — Porteur du projet

Pour la première partie de la question, je n'ai pas la réponse comme ça — je suis désolé — c'est-à-dire sur la partie relative des 40 % de chauffage électrique et sa mise en perspective. Sur la deuxième, je ne vais pas avoir une réponse non plus chiffrée, mais le fait est que l'État travaille avec les collectivités à la rénovation énergétique des bâtiments d'abord des bâtiments publics, mais aussi des bâtiments individuels avec une forte enveloppe qui se monte en milliards d'euros à terme sur la rénovation des passoires thermiques. Sur tous les outils qui ont été mis en place récemment, il y a MaPrimeRénov'. Il y a plusieurs outils que vous connaissez notamment si vous avez aussi souhaité rénover ou isoler vos combles, par exemple. Tout ça est en cours. Simplement pour dire que je suis d'accord avec monsieur sur l'idée de ne pas augmenter la consommation électrique. Mais, je vois mal la manière de faire. En tout cas, le fait est que l'on va devoir agir beaucoup sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Ce sont des travaux qui sont en cours aussi bien au sein des collectivités, qu'au sein de l'État au central. Il y a beaucoup de choses qui sont d'ailleurs dans la région avec la mise en place des PCAET, des plans climat/air/énergie/territoriaux, et avec le développement progressif du petit éolien, du petit photovoltaïque particulièrement dans les différents départements qui se prennent bien à ça dans la région. Par exemple, dans Les Landes récemment, je lisais un article. Il y a 10 000 petits producteurs qui sont rattachés au réseau. C'est aussi une forme de production d'électricité qui va compléter ces gros projets de façon à répondre aux besoins énergétiques de la ville.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Il est normal — je le rappelle quand même. Pierre-Emmanuel VOS que vous êtes sur le projet. Ce sont des questions quand même qui concernent la transition écologique et énergétique. Ce n'est pas évident d'avoir les réponses immédiates.

Mme Anaïs LEFRANC-MORIN, Membre de la Commission particulière du débat public

Tout à fait. Effectivement, on va avoir des ateliers thématiques. Comme cela fait partie des questions qui reviennent régulièrement, on aura très probablement des éclairages par des experts qui pourront éclairer ces questions-là à partir du mois de novembre. Merci à toutes et tous pour votre participation.

Mme Julie DUMONT, Membre de la Commission particulière du débat public

N'oubliez pas de nous rapporter nos petits papiers. Si oui, on vous remercie d'avoir joué le jeu effectivement de ce peu d'échanges directs, mais on essaye au maximum de vous donner la parole. Merci également à nos interlocuteurs qui ont joué aussi le jeu.